

**Bonjour,
Veuillez trouver votre rapport
d'expertise immobilière durable***

*Si vous m'imprimez, j'aimerais l'être sur du papier recyclé.

IMPORTANT :

Dans le but de **Faciliter** toutes vos démarches nous vous invitons à, selon votre cas, suivre les démarches suivantes :

 **Vous souhaitez nous adresser du courrier (quelque soit-il)**

Pour toute **correspondance**, adressez vos courriers à l'adresse suivante :

DIMO Diagnostic
325 Avenue Maréchal Leclerc
34400 LUNEL

 **Votre demande fait suite à une intervention pour votre compte**

Vous souhaitez :

- Planifier une **mise à jour**
- Un **complément d'investigation** à la suite de défaut(s) d'accès
- **Recevoir** votre **dossier**
- Modifier un rapport suite à une **erreur administrative** ou **technique**
- Obtenir votre **facture** ou **payer** votre diagnostic
- **Fournir des justificatifs pour votre DPE**
- Une **autre** demande

Merci de vous rendre sur : <https://www.dimo-diagnostic.net/aide>

Dans l'objectif de traiter au mieux votre demande, il est indispensable que vous puissiez nous apporter le plus d'éléments possibles pour comprendre vos besoins et attentes.

Résumé de l'expertise :

N° DOSSIER : 53760

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
6 Place De La Peyre
07260 JOYEUSE

DPE :

Consommation conventionnelle : 216 kWh ep/m².an (Classe E)

Estimation des émissions : 67 kg eqCO₂/m².an (Classe E)

Estimation des coûts annuels : entre 6 160 € et 8 370 € par an, prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021

Méthode : 3CL-DPE 2021

N° ADEME : 2207E2189217Z

AMIANTE :

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

TERMITES :

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

PLOMB :

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

ELECTRICITE :

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

GAZ :

L'installation comporte des anomalies de type A1, A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais. Du fait de l'absence de gaz lors de la visite, certains points de contrôle n'ont pas pu être vérifiés.

ERP :

L'Etat des Risques délivré par DIMO DIAGNOSTIC en date du 24/03/2021 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°07-2020-06-05-004 en date du 05/06/2020 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

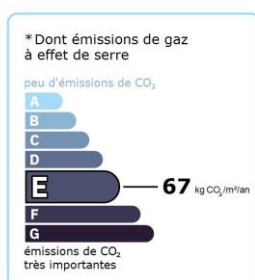
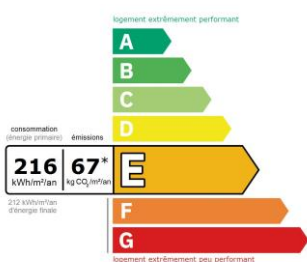
Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8.

Le bien ne se situe pas dans une zone d'un Plan d'Exposition au Bruit.

Surface habitable totale : 363,63 m² (trois cent soixante-trois mètres carrés soixante-trois)

Surface au sol totale : 392,10 m² (trois cent quatre-vingt-douze mètres carrés dix)





Objet

Dossier de diagnostic(s) technique(s)

Bonjour,

L'équipe de DIMO Diagnostic est très heureuse d'avoir pu œuvrer pour la réalisation de votre projet immobilier. Vous trouverez ci-après l'ensemble du dossier de diagnostic(s) technique(s) pour lequel nous avons été mandatés :

Référence dossier : **53760**
Propriétaire : **M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène**
Adresse : **6 Place De La Peyre**
07260 JOYEUSE

Nous restons à votre entière disposition pour toute(s) information(s) ou action(s) complémentaire(s) et nous vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.



Lorin Benjamin
CEO de DIMO Diagnostic

Dossier technique immobilier :

N°dossier : **53760**

Date du repérage : 23/09/2022

Désignation du ou des bâtiment(s) :

Localisation du ou des bâtiment(s)

Département :

Ardèche

Adresse :

**6 Place De La Peyre
07260 JOYEUSE
Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 442**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage :

**Ensemble de la propriété
Nb. de niveaux : 5
Nb. de bâtiments : 1**

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène

Adresse :

**170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME**



Objet de la mission :

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le(s) rapport(s) établis à la suite de la réalisation d'une prestation sur le bien désigné en amont.

Il est rappelé qu'il appartient au propriétaire, à réception du rapport, de vérifier l'exactitude des mentions concernant la matérialité et la composition des lieux ainsi que de s'assurer que la totalité des pièces composant l'immeuble a été examinée et de signaler tout manquement.

OBJET DE LA MISSION :		
<input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante	<input checked="" type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez ou superficie)	<input checked="" type="checkbox"/> Etat des Installations électriques
<input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin ou superficie)	<input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (DTG)
<input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP)	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux	<input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP)	<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition	<input type="checkbox"/> Diag Assainissement	<input type="checkbox"/> Ascenseur
<input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites	<input type="checkbox"/> Sécurité piscines	<input type="checkbox"/> Etat des lieux (Loi Scellier)
<input type="checkbox"/> Etat parasitaire	<input checked="" type="checkbox"/> Etat des Installations gaz	<input type="checkbox"/> Radon
<input checked="" type="checkbox"/> ERNMT / ESRIS	<input type="checkbox"/> Plomb dans l'eau	<input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés
<input type="checkbox"/> Etat des lieux	<input type="checkbox"/> Sécurité Incendie	<input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés
<input type="checkbox"/> Infiltrométrie	<input type="checkbox"/> Plomb APTVX	<input type="checkbox"/> Performance numérique
<input type="checkbox"/> Amiante Examen Visuel APTVX	<input type="checkbox"/> Développement interne	<input type="checkbox"/> Déchets
<input type="checkbox"/> Amiante contrôle périodique	<input type="checkbox"/> Home Inspection	<input type="checkbox"/> Climatisation
<input type="checkbox"/> Amiante Empoussièrément	<input type="checkbox"/> Tantième de copropriété	<input type="checkbox"/> Contrôle périodique Gaz
<input type="checkbox"/> Hôtel H	<input type="checkbox"/> Risques Professionnels	<input type="checkbox"/> Contrôle périodique elec
<input type="checkbox"/> Hôtel RT	<input type="checkbox"/> Contrôle levage	<input type="checkbox"/> RT 2012 Avant travaux
<input type="checkbox"/> Hôtel C	<input type="checkbox"/> Logement descent	<input type="checkbox"/> RT 2012 Après travaux

Informations importantes :

Les annexes du présent rapport d'expertise ne peuvent pas être dissociées. Ces dernières se trouvent en fin du dossier de diagnostics techniques.

Sans règlement intégral ce document reste la propriété de DIMO Diagnostic et ne peut pas être utilisé (Sauf compromis de vente).

Liste de(s) pièce(s) visitée(s) et photographie(s) – Page(s) suivante(s) :

Ces éléments sont intégrés à titre informatif et n'ont aucun caractère obligatoire par rapport à l'établissement du présent dossier de diagnostic(s) technique(s).

Attestation sur l'honneur :

Réalisée pour le dossier n° **53760** relatif à l'immeuble bâti visité situé au :
6 Place De La Peyre 07260 JOYEUSE.

Madame, Monsieur,

Je soussigné, GENTILHOMME Servane, technicien diagnostiqueur pour la société DIMO DIAGNOSTIC atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

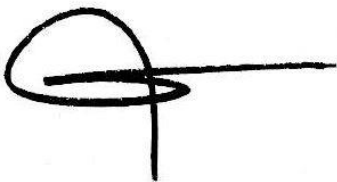
- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

PRESTATIONS	NOM DU DIAGNOSTIQUEUR	ENTREPRISE DE CERTIFICATION	N° CERTIFICATION	ECHEANCE CERTIF
Amiante	GENTILHOMME Servane	I.Cert	CPDI5610	26/02/2027 (Date d'obtention : 27/02/2020)
Termites	GENTILHOMME Servane	I.Cert	CPDI5610	26/02/2027 (Date d'obtention : 27/02/2020)
Electricité	GENTILHOMME Servane	I.Cert	CPDI5610	01/03/2027 (Date d'obtention : 02/03/2020)
Gaz	GENTILHOMME Servane	I.Cert	CPDI5610	01/03/2027 (Date d'obtention : 02/03/2020)
Plomb	GENTILHOMME Servane	I.Cert	CPDI5610	02/03/2027 (Date d'obtention : 03/03/2020)
DPE sans mention	GENTILHOMME Servane	I.Cert	CPDI5610	03/06/2027 (Date d'obtention : 04/06/2020)

- Avoir souscrit à une assurance (ALLIANZ n° 808109011 valable jusqu'au 30/09/2022) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à LUNEL, le 23/09/2022.

**Signature de l'opérateur de
diagnostics :**



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

Société DIMO DIAGNOSTIC
2758 Chemin de Saint Etienne à Lamac
30100 ALES
Siret n°829 642 370

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 86517808/808109011.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Assainissement Autonome - Collectif	Certificat de norme d'habitabilité dans le cadre de l'obtention d'un prêt conventionné et/ou d'un prêt à taux zéro
Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	Recherche de métaux lourds (Hors Détection toxique chez l'Homme)
Diagnostic Accessibilité (Hors ERP)	Diagnostic acoustique
Diagnostic amiante avant vente	Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux (Hors milieu industriel)
Diagnostic de performance énergétique	Diagnostic humidité
DRIPP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb	Vérification des équipements et installations incendie (Hors ERP)
Etat des installations de gaz (Dossier de diagnostic technique)	Test d'infiltrométrie sur l'enveloppe des bâtiments
Diagnostic surface habitable Loi Boutin	Thermographie infrarouge
Diagnostic monoxyde de carbone	Diagnostic amiante avant travaux / démolition sans préconisation de travaux
Diagnostic radon	Etat parasitaire
Diagnostic sécurité piscine	Diagnostic Technique Global (article L.731-1 du Code de la Construction et de l'Habitation)
Diagnostic termites	Diagnostic Amiante dans les Parties Privatives
Dossier technique amiante	Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
Etat de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)	Etat des risques et pollutions
Etat des lieux locatifs	
Exposition au plomb (CREP)	
Loi Carrez	
Millièmes de copropriété	

La garantie du contrat porte exclusivement :

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de contrôle Prudential et Résolution - 61 Rue Tailbout 75009 Paris

Période de validité : du 01/10/2021 au 30/09/2022

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 808109011), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com - www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

TABLEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 € par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 € par sinistre avec un maximum de 500 000 € par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
Défense – Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 15 septembre 2021

POUR LE CABINET CONDORCET



Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 5610 Version 001

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Madame GENTILHOMME Servane

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 27/02/2020 - Date d'expiration : 26/02/2027
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 02/03/2020 - Date d'expiration : 01/03/2027
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 04/06/2020 - Date d'expiration : 03/06/2027
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 02/03/2020 - Date d'expiration : 01/03/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 03/03/2020 - Date d'expiration : 02/03/2027
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 27/02/2020 - Date d'expiration : 26/02/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 27/07/2020.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N°4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CPE DIFR 11 rev14



Mesurage informatif :

Attestation de surface

La présente mission consiste à établir un certificat relatif à la surface des biens ci-dessous désignés.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre dans la désignation « superficie habitable »

Ce certificat est uniquement établi à titre indicatif. Il n'est en aucun cas une attestation de superficie « Loi Carrez » ou « Loi Boutin ».

Numéro de dossier : **53760**
Technicien : **GENTILHOMME Servane**
Assurance : **ALLIANZ 808109011**

Date du repérage : **23/09/2022**
Heure d'arrivée : **09 h 32**
Durée du repérage : **03 h 40**

Résultat du repérage :

Surface habitable totale : 363,63 m² (trois cent soixante-trois mètres carrés soixante-trois)

Surface au sol totale : 392,10 m² (trois cent quatre-vingt-douze mètres carrés dix)



Fiche de renseignement :

Propriétaire :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME

Donneur d'ordre :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME

Immeuble bati visite :

Adresse du bien :

Désignation des lots :

Identification :

Ref. Cadastre :

Périmètre de repérage :

6 Place De La Peyre 07260 JOYEUSE

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 442

Ensemble de la propriété

Nb. de niveaux : 5

Nb. de bâtiments : 1

Designation de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :

Fonction :

Entreprise :

Adresse :

N°SIREN :

GENTILHOMME Servane

Opérateur de repérage

DIMO DIAGNOSTIC

325 Avenue Maréchal Leclerc 34400 LUNEL

829 642 370

Résultat du repérage – Parties principales :

Documents remis :

Aucun.

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
N0 - Entrée	38,7	41,23	Embrasure de fenêtre(s) et porte(s)
N0 - Wc 1	3,41	3,77	Embrasure de porte(s)
N0 - Dégagement 1	4,72	4,72	
N0 - Escalier 1	0	5,28	
N0 - Pièce 1	18,01	18,67	Embrasure de fenêtre(s)
N0 - Pièce 3	24,12	25,36	Embrasure de fenêtre(s) et porte(s)
N1 - Dégagement 2	11,41	12,84	Embrasure de fenêtre(s) et porte(s)
N1 - Cuisine 2	18,31	18,52	Embrasure de porte(s)
N1 - Buanderie	4,38	4,38	
N1 - Pièce	5,25	5,55	Embrasure de porte(s)
N1 - Salon/Séjour	46,12	48,56	Embrasure de fenêtre(s) et porte(s)
N1 - P. S/S 1	1,18	1,18	
N1 - P. S/S 2	0,53	0,53	
N1 - Salon	26,67	27,69	Embrasure de fenêtre(s)
N1 - Chambre 1	20,42	22,18	Embrasure de fenêtre(s)
N1 - Dégagement 3	7,06	7,68	
N1 - Chambre 2	13,37	14,09	Embrasure de fenêtre(s) et porte(s)
N1 - Wc 2	1,13	1,48	Embrasure de porte(s)
N1 - Dégagement 4	3,19	3,32	Embrasure de porte(s)
N1 - Salle de bain	14,87	15,13	Embrasure de porte(s)
N1 - Escalier 3	0	3,94	
N2 - Pièce 2	5,82	5,82	
N2 - Dégagement 5	5,12	6,17	Embrasure de fenêtre(s) et porte(s)
N2 - Chambre 3	20,27	21,49	Embrasure de fenêtre(s) et porte(s)
N2 - Salle d'eau	4,26	4,54	Embrasure de fenêtre(s)
N2 - Dégagement 6	17,18	17,69	Embrasure de fenêtre(s)
N2 - Chambre 4	16,97	17,47	
N2 - Salle d'eau 2	4,36	4,79	Embrasure de fenêtre(s)
N2 - Chambre 5	14,43	15,26	Embrasure de fenêtre(s) et porte(s)
N2 - Wc 3	1,16	1,56	Embrasure de porte(s)
N2 - Salle de bain 2	11,21	11,21	

mesurage surface sol : mSS*

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 363,63 m² (trois cent soixante-trois mètres carrés soixante-trois)

Surface au sol totale : 392,10 m² (trois cent quatre-vingt-douze mètres carrés dix)

Résultat du repérage – Parties annexes

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Motif de non prise en compte
N-1 - Local 1	0	27,33	
N-1 - Cave 5	0	14,66	
N-1 - Cave 6	0	17,52	
N0 - Local 1	0	11,49	
N0 - Local 2	0	6,52	
N0 - Local 3	0	8,68	
N0 - Chaufferie	0	11,85	
N0 - Cave 1	0	9,7	
N0 - Cave 2	0	4,23	

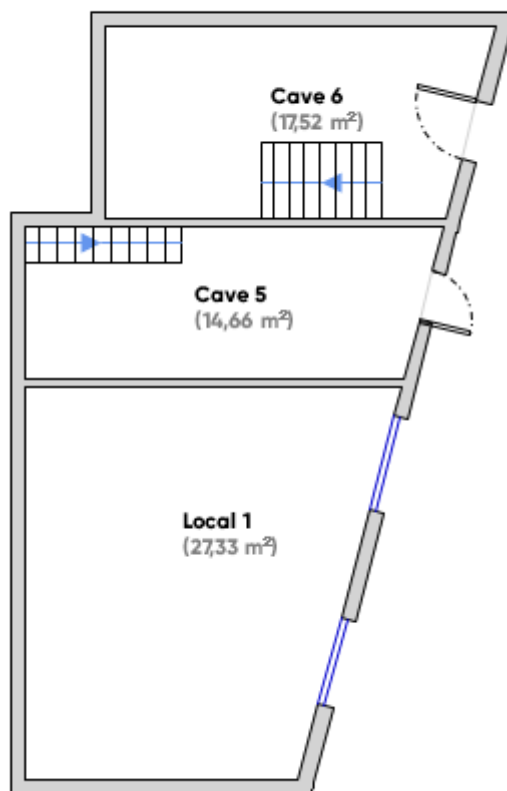


N0 - Cave 3	0	7,25	
N1 - Terrasse	0	49,51	
N2 - Terrasse 2	0	76,94	
N2 - Abris	0	5,9	

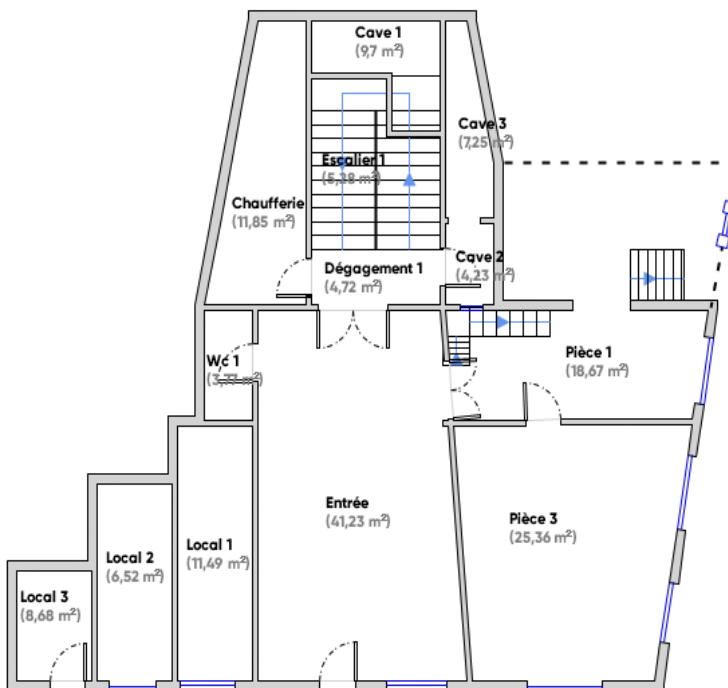
Fait à LUNEL, le 23/09/2022.

Par : GENTILHOMME Servane

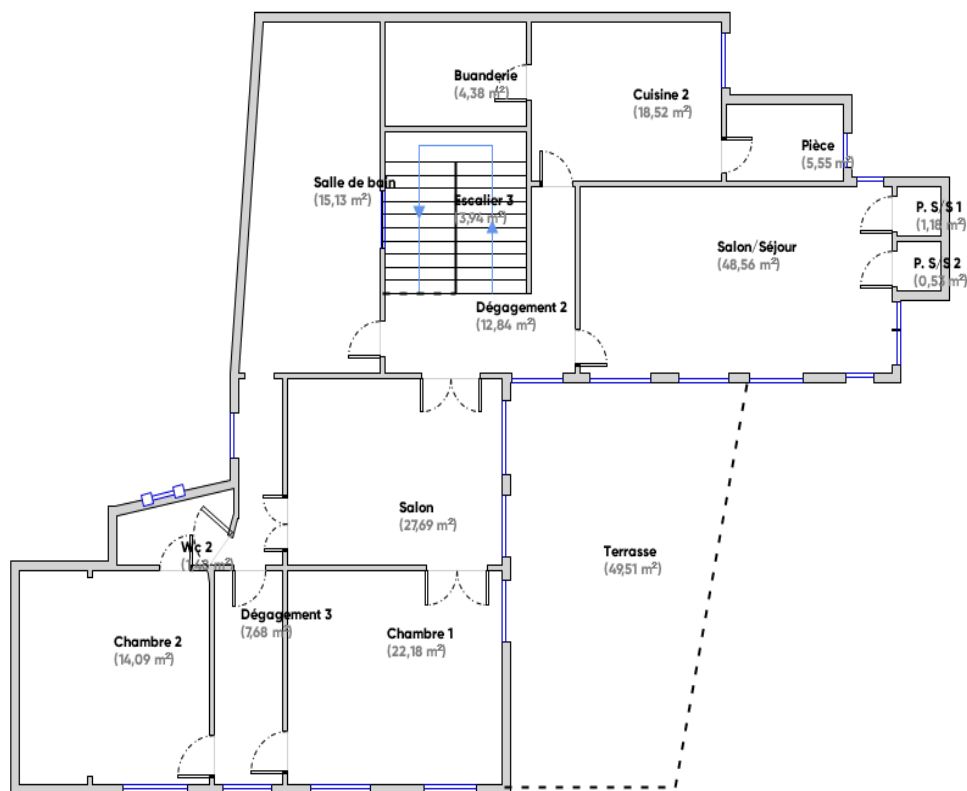
----- N-1 -----



----- NO -----

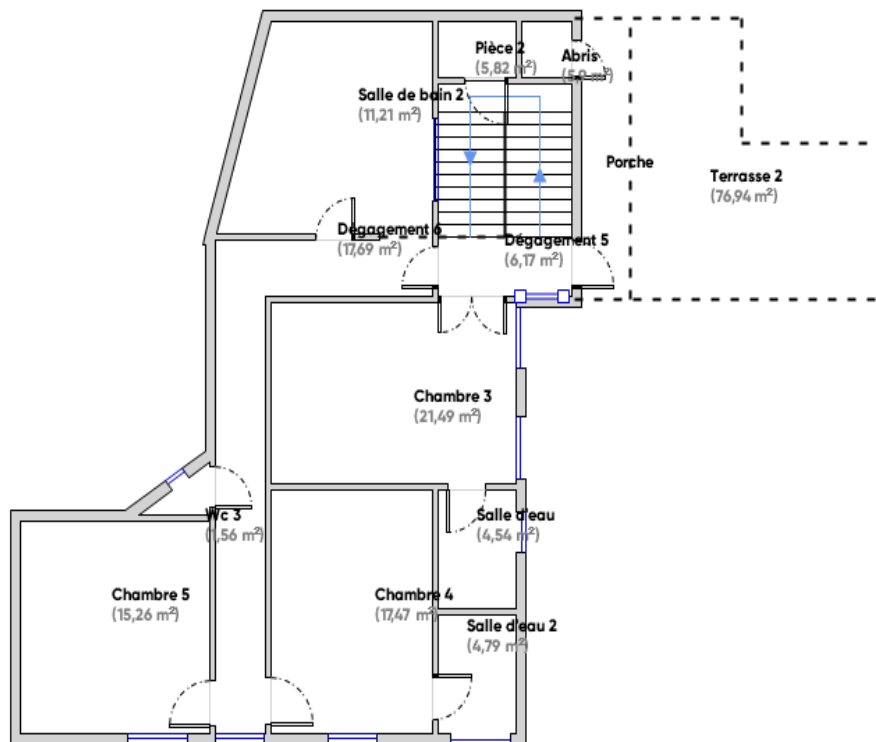


----- N1 -----

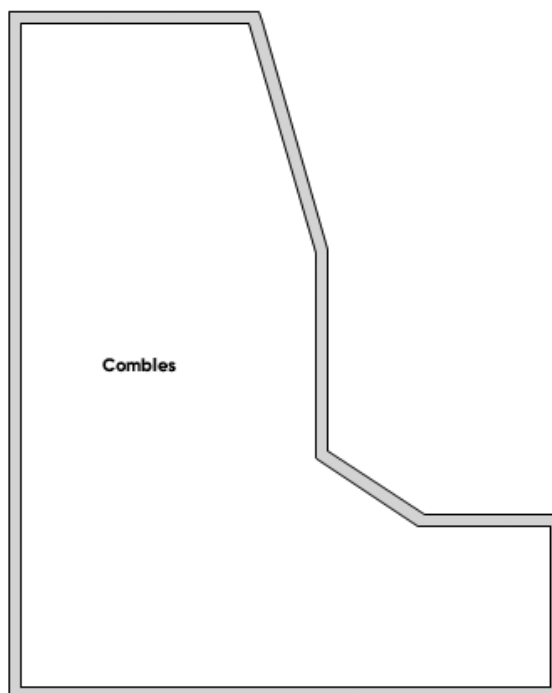


mesurage surface sol : mSS*

----- N2 -----

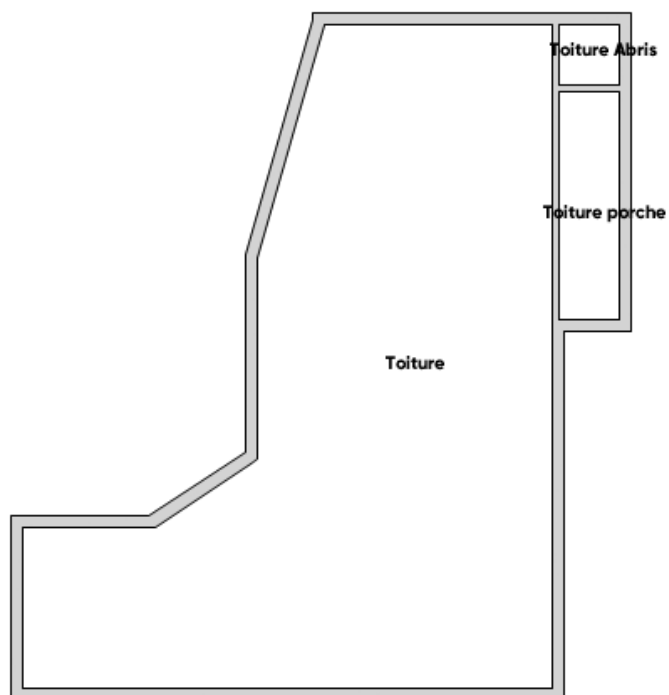


----- N3 -----



Combles

----- Toitures -----



Toiture

Toiture Abris

Toiture porche

Aucun document n'a été mis en annexe

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2207E2189217Z
Etabli le : 23/09/2022
Valable jusqu'au : 22/09/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

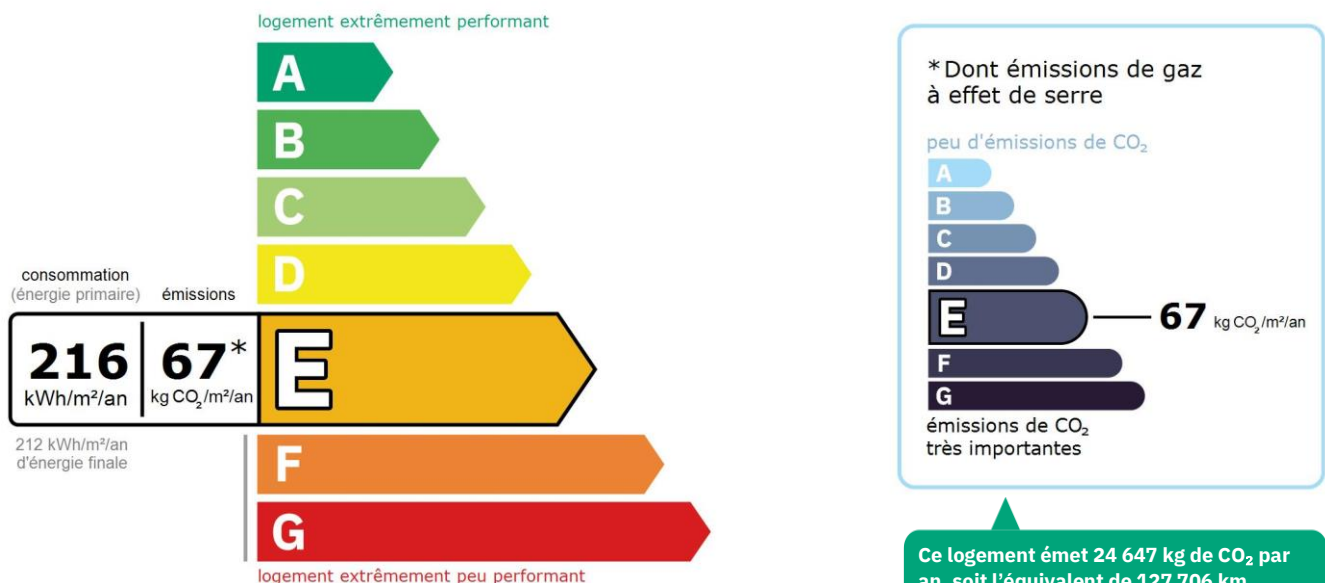


Adresse : **6 Place De La Peyre**
07260 JOYEUSE

Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : **363,63 m²**

Propriétaire : M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
Adresse : 170 Rue De La Convention 75015 PARIS - 15EME

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 24 647 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 127 706 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **6 160 €** et **8 370 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

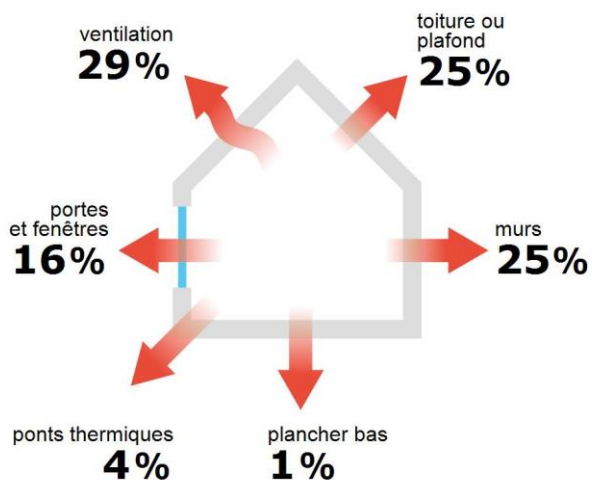
Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

DIMO DIAGNOSTIC
325 Avenue Maréchal Leclerc
34400 LUNEL
tel : 09.72.63.20.30

Diagnostiqueur : GENTILHOMME Servane
Email : contact@dimo-diagnostic.net
N° de certification : CPDI5610
Organisme de certification : I.Cert

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

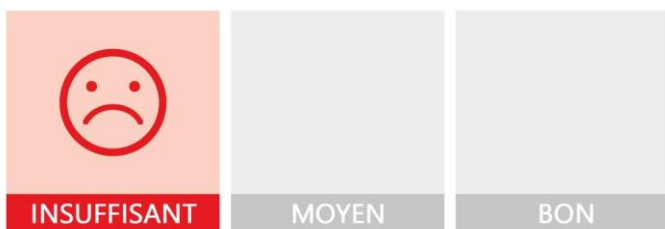


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.



Faites isoler la toiture de votre logement.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie










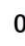






réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Fioul	71 598 (71 598 é.f.)	entre 5 560 € et 7 530 €	 91 %
 eau chaude	 Fioul	4 199 (4 199 é.f.)	entre 320 € et 450 €	 5 %
 refroidissement				 0 %
 éclairage	 Electrique	1 650 (718 é.f.)	entre 150 € et 210 €	 2 %
 auxiliaires	 Electrique	1 423 (619 é.f.)	entre 130 € et 180 €	 2 %
énergie totale pour les usages recensés :		78 870 kWh (77 133 kWh é.f.)	entre 6 160 € et 8 370 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 221ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -4% sur votre facture **soit -283€ par an**

Astuces

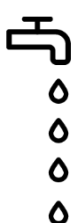
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 221ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

91ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit -117€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement





	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur ≥ 80 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur ≥ 80 cm non isolé donnant sur un local chauffé Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur ≥ 80 cm non isolé donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation	insuffisante
 Plancher bas	Voutains en briques ou moellons non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé Plancher avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un terre-plein	insuffisante
 Toiture/plafond	Plafond sous solives bois non isolé donnant sur un comble fortement ventilé Plafond avec ou sans remplissage donnant sur l'extérieur (terrasse)	insuffisante
 Portes et fenêtres	Porte(s) bois opaque pleine Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, simple vitrage Fenêtres battantes bois, simple vitrage	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle fioul standard installée entre 1991 et 2015 régulée, avec programmeur avec réduit. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique ▲ Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.





Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels



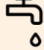
Montant estimé : 26100 à 39200€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	$R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ $R > 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 31100 à 46700€

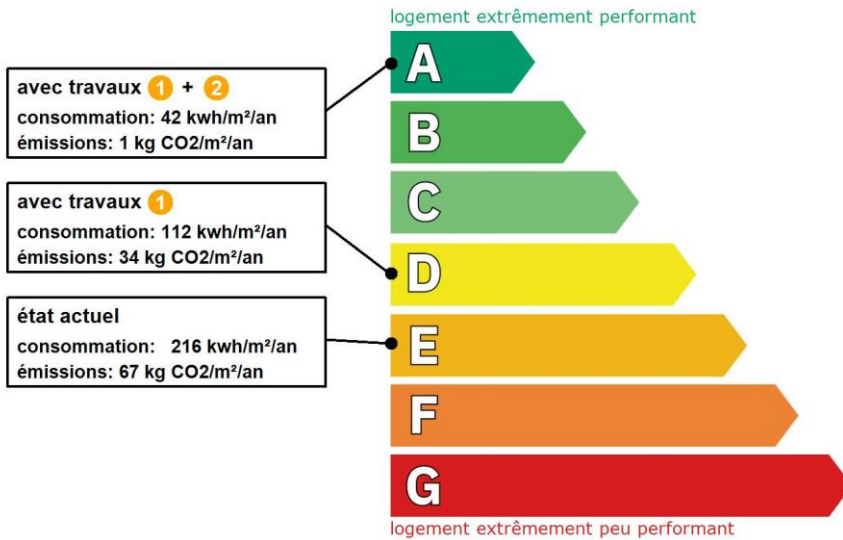
Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$ $U_w = 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire	COP = 4

Commentaires :

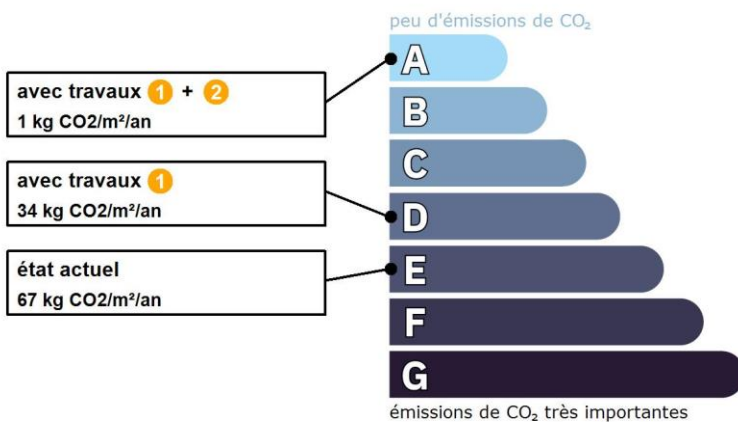
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **53760**

Photographies des travaux

Date de visite du bien : **23/09/2022**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 442**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**








Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.









Un écart est possible entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles.

En effet en fonction du taux d'occupation du nombre d'occupants, des habitudes et mode de vie, de la température de chauffage choisie par l'occupant ainsi que des consommations d'eau chaude sanitaire, les écarts peuvent être significatifs.















































Généralités










Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	07 Ardèche
Altitude	 Donnée en ligne	186 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	363,63 m ²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	4
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	3 m


















































Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	Surface du mur	 Observé / mesuré 218,88 m ²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Épaisseur mur	 Observé / mesuré ≥ 80 cm
Mur 2 Nord, Est	Isolation	 Observé / mesuré non
	Surface du mur	 Observé / mesuré 105,12 m ²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré un local chauffé
	Matériau mur	 Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
Mur 3 Nord, Est	Épaisseur mur	 Observé / mesuré ≥ 80 cm
	Isolation	 Observé / mesuré non
	Surface du mur	 Observé / mesuré 53,16 m ²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation

Mur 4 Sud	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	≥ 80 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	34,49 m ²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	≥ 80 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
	Plancher 1	Surface de plancher bas	🔍	Observé / mesuré
Type de local adjacent		🔍	Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
Etat isolation des parois Aue		🔍	Observé / mesuré	non isolé
Périmètre plancher bâtiment déperditif		🔍	Observé / mesuré	4,61 m
Surface plancher bâtiment déperditif		🔍	Observé / mesuré	42,13 m ²
Type de pb		🔍	Observé / mesuré	Voutains en briques ou moellons
Isolation: oui / non / inconnue		🔍	Observé / mesuré	non
Plancher 2	Surface de plancher bas	🔍	Observé / mesuré	46,83 m ²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	🔍	Observé / mesuré	4,61 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	🔍	Observé / mesuré	46,83 m ²
	Type de pb	🔍	Observé / mesuré	Plancher avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	🔍	Observé / mesuré	non
Plafond 1	Surface de plancher haut	🔍	Observé / mesuré	89,84 m ²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	🔍	Observé / mesuré	89,84 m ²
	Surface Aue	🔍	Observé / mesuré	97 m ²
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	🔍	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
	Année de construction/rénovation	📄	Document fourni	Avant 1948
Plafond 2	Surface de plancher haut	🔍	Observé / mesuré	126,45 m ²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur (terrasse)
	Type de ph	🔍	Observé / mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	❌	Valeur par défaut	Avant 1948
Fenêtre 1 Ouest	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	11,96 m ²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 2 Ouest	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré























	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 3 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,49 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 4 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 5 Sud		Surface de baies	 Observé / mesuré
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)




Fenêtre 6 Sud	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,9 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte-fenêtre 1 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	7,84 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Porte-fenêtre 2 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte 1		Surface de porte	 Observé / mesuré
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm

Porte 2	Surface de porte	 Observé / mesuré	7,51 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Sud
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 1 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	14,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 2	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 2 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	13,2 m
Pont Thermique 3	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 4	Longueur du PT	 Observé / mesuré	23,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Ouest
Pont Thermique 5	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	46,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 6	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 3 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 7	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 4 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,7 m
Pont Thermique 8	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 5 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 9	Longueur du PT	 Observé / mesuré	19,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 6 Sud
Pont Thermique 8	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 9	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 1

	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	11,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 10	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Porte 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	20,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 11 (négligé)	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plafond 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	92,8 m
Pont Thermique 12 (négligé)	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 3 Nord, Est / Plafond 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	17,7 m
Pont Thermique 13 (négligé)	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Plafond 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	14 m

Systemes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	 Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	 Observé / mesuré 363,63 m²
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré 5
	Type générateur	 Observé / mesuré Fioul - Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015
	Année installation générateur	 Observé / mesuré 2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Fioul
	Cper (présence d'une ventouse)	 Observé / mesuré non
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré non
	Chaudière murale	 Observé / mesuré non
	Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement	 Observé / mesuré oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré non
	Type émetteur	 Observé / mesuré Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	 Observé / mesuré inférieure à 65°C
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré Inconnue
	Type de chauffage	 Observé / mesuré central
Equipement intermittence	 Observé / mesuré Avec intermittence centrale avec minimum de température	
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré 5
	Type générateur	 Observé / mesuré Fioul - Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015
	Année installation générateur	 Observé / mesuré 2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Fioul
	Type production ECS	 Observé / mesuré Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré non
	Chaudière murale	 Observé / mesuré non
Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement	 Observé / mesuré oui	

Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré	non
Type de distribution	 Observé / mesuré	production hors volume habitable
Type de production	 Observé / mesuré	instantanée

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Constatations diverses :

Néant.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : DIMO DIAGNOSTIC 325 Avenue Maréchal Leclerc 34400 LUNEL
Tél. : 09.72.63.20.30 - N°SIREN : 829 642 370 - Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 808109011



Diagnostic amiante

avant vente

Rapport mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti.
(Liste A & B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique)

Numéro de dossier :	53760	Date du repérage :	23/09/2022
Technicien :	GENTILHOMME Servane	Heure d'arrivée :	09 h 32
Assurance :	ALLIANZ 808109011	Durée du repérage :	03 h 40

Référence réglementaires et normatives :

Textes réglementaires :

Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique ; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1^{er} juin 2015.

Norme(s) utilisée(s) :

Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

Conclusion :

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.



Fiche de renseignement :

Propriétaire :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME

Donneur d'ordre :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME

Immeuble bati visite :

Adresse du bien :

6 Place De La Peyre 07260 JOYEUSE

Type de bien :

Maison > 200 m²

Fonction :

Habitation (maison individuelle)

Date de construction :

< 01/01/1949

Désignation des lots :

Identification :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Ref. Cadastre :

Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 442

Périmètre de repérage :

Ensemble de la propriété

Nb. de niveaux : 5

Nb. de bâtiments : 1

Designation de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :

GENTILHOMME Servane

Fonction :

Opérateur de repérage

Entreprise :

DIMO DIAGNOSTIC

Adresse :

325 Avenue Maréchal Leclerc 34400 LUNEL

N°SIREN :

829 642 370

Assurance :

ALLIANZ n° 808109011 date d'échéance :
30/09/2022

Accompagnateur :

M. DE LAUZUN

Le présent rapport est établi par une personne

I.Cert Centre Alphas - Bâtiment K - Parc

Dans les compétences sont certifiées par :

d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT

GREGOIRE

N° Certification : CPDI5610 Obtention :

27/02/2020

Echéance : 26/02/2027

Le rapport de repérage :

Date d'émission du rapport de repérage : 23/09/2022, remis au propriétaire le 23/09/2022.

Diffusion : Le présent certificat ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses.



Sommaire :

1 Les conclusions

2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses

3 La mission de repérage

- 3.1 L'objet de la mission
- 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

4 Condition de réalisation du repérage

- 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
- 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
- 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
- 4.4 Plan et procédures de prélèvements

5 Résultats détaillé du repérage

- 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
- 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

6 Signatures

7 Annexes

1. Conclusion :

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

**- des matériaux et produits de la liste A ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
Calorifugeages (N3 - Combles)**

1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

**- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur :
Conduits (Toitures - Toiture) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.***

*** Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
N3 - Combles	Toutes parties non visibles depuis la trappe de visite.	Toutes parties non visibles depuis la trappe de visite.
Toitures - Toiture	Toutes non visible depuis lantrappe de visite des combles.	Toutes non visible depuis lantrappe de visite des combles.

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations réglementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

Informations complémentaires : Il est rappelé que les investigations se limitent aux zones rendues visibles et accessibles sans démontage ni destruction. De ce fait, nous ne pouvons définir la matérialité des éléments constructifs du gros et second œuvre ainsi que des matériaux, des composants et parties des composants figurants sur la liste A et B de l'annexe 13.9 du CSP se situant :

- Dans les doublages des murs et des plafonds ainsi que des coffrages (gainés et conduits techniques, baignoires, etc).
- Sous les sols collés ou les parquets non démontable.
- Derrière les meubles fixes (meubles de cuisine et de salle de bain)
- En couverture ou en couverture sous tuiles si la toiture n'est pas accessible (+ de 3m de hauteur), que les rives ne soient pas visibles ou qu'un doublage intérieur ne permet pas de s'assurer de la présence ou de l'absence de composants de la lista A et B de l'annexe 13.9 du CSP.

2. Le(s) laboratoire(s) d'analyse :

Raison sociale et nom de l'entreprise : EUROFINs LAB ENVIRONMENT TESTING PORTUGAL
 Adresse : Rua Monte de Além, n.º 62 4580-733 SOBROSA - PORTUGAL
 Numéro de l'accréditation Cofrac : IPAC L0705

3. La mission de repérage :

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur. Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

« Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti ».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'« en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. »

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, « l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code ».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

« Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique. »

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

Ci-après l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

L'extrait du texte de l'Annexe 13.9 :

LISTE A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, calorifugeages, faux plafonds	Flocages Calorifugeages Faux plafonds
LISTE B	
Composant de la construction	Partie du composant
Parois verticales intérieures	
Murs, cloisons « en dur » et poteaux (Périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)
	Revêtement durs (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)

	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton + plâtre)
	Coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneau de cloisons
Planchers et Plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses)
	Joints (bandes)
Vide-ordures	Conduits
Éléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
	Panneaux (fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Pièces visitées :

N-1 - Local 1	N1 - Salon
N-1 - Cave 5	N1 - Chambre 1
N-1 - Cave 6	N1 - Dégagement 3
N0 - Entrée	N1 - Chambre 2
N0 - Local 1	N1 - Wc 2
N0 - Local 2	N1 - Dégagement 4
N0 - Local 3	N1 - Salle de bain
N0 - Wc 1	N1 - Escalier 3
N0 - Dégagement 1	N2 - Pièce 2
N0 - Chaufferie	N2 - Dégagement 5
N0 - Escalier 1	N2 - Porche
N0 - Cave 1	N2 - Terrasse 2
N0 - Cave 2	N2 - Abris
N0 - Cave 3	N2 - Chambre 3
N0 - Pièce 1	N2 - Salle d'eau
N0 - Escalier 2	N2 - Dégagement 6
N0 - Pièce 3	N2 - Chambre 4
N1 - Dégagement 2	N2 - Salle d'eau 2
N1 - Cuisine 2	N2 - Chambre 5
N1 - Buanderie	N2 - Wc 3
N1 - Pièce	N2 - Salle de bain 2
N1 - Salon/Séjour	N3 - Combles
N1 - P. S/S 1	Toitures - Toiture



N1 - P. S/S 2
N1 - Terrasse

Toitures - Toiture porche
Toitures - Toiture Abris

Descriptif des pièces :

Localisation	Description
N0 - Entrée	Porte d'entrée A : Bois et Peinture Sol : pierres Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Fenêtre A : Bois et Peinture Porte 1 B : Bois et Peinture Porte 2 C : Bois et Peinture Porte 3 D : Bois et Peinture Embrasure de passage 1 A : Enduit/Plâtre et Peinture Embrasure de passage 2 B : Enduit/Plâtre et Peinture Embrasure de passage 3 D : Enduit/Plâtre et Peinture Embrasure de fenêtre A : Enduit/Plâtre et Peinture Volet A : Bois et Peinture
N0 - Local 1	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et peinture Plafond : Enduit/Plâtre et peinture Fenêtre A : bois et peinture Embrasure de passage D : Enduit/Plâtre et Peinture Embrasure de fenêtre A : Enduit/Plâtre et Peinture Volet A : Bois et Peinture
N0 - Local 2	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et peinture Plafond : Enduit/Plâtre et peinture Fenêtre A : bois et peinture Embrasure de fenêtre A : Enduit/Plâtre et peinture Volet A : bois et peinture
N0 - Local 3	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et peinture Plafond : Enduit/Plâtre et peinture Porte d'entrée A : Bois et Peinture Embrasure de passage A : pierres
N0 - Wc 1	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture Embrasure de passage A : Enduit/Plâtre et Peinture
N0 - Dégagement 1	Sol : Pierres Mur A, B, C, D, E, F : Enduit/Plâtre et peinture Plafond : Enduit/Plâtre et peinture Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 B : Bois et Peinture Porte 3 F : Bois et Peinture Embrasure de passage 1 B : Enduit/Plâtre et Peinture Embrasure de passage 2 F : Enduit/Plâtre et Peinture
N0 - Chaufferie	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Crépi et Peinture Plafond : Crépi et peinture Porte A : Bois et Peinture Embrasure de passage A : Crépi et peinture Embrasure/Niche B : Pierres
N0 - Escalier 1	Mur : Enduit/Plâtre et peinture Plafond : Enduit/Plâtre et peinture Marches : Béton Contre marches : Béton Main courante : Métal et Peinture
N0 - Cave 1	Sol : Terre/Graviers Mur A, B, C, D, E, F : Pierres Plafond : pierres et peinture Porte A : Bois et Vernis
N0 - Cave 2	Sol : bois lamellé Mur A, B, C, D : Crépi et Peinture Plafond : Crépi et Peinture Porte 1 A : Bois et Vernis Porte 2 B : Bois et Vernis
N0 - Cave 3	Sol : Terre/Graviers Mur A, B, C, D : crépi et peinture Plafond : crépi et peinture Porte 1 A : Bois et Vernis Embrasure de passage A : crépi et peinture

diagnostic amiante : DA*



Localisation	Description
N0 - Pièce 1	Embrasure de passage 1 A : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de passage 2 D : Enduit/Plâtre et peinture Sol : Béton Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : crépi et peinture Fenêtre C : bois et peinture Porte 1 A : Bois et Vernis Porte 2 D : Bois et Vernis Embrasure de passage 3 B : Pierres Embrasure de fenêtre C : Pierres Allège fenêtre D : Pierres
N0 - Escalier 2	Mur : Pierres Plafond : crépi et peinture Marches : béton Contre marches : béton
N-1 - Cave 6	Sol : Terre/Graviers Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : bois lamellé Porte D : Bois et Peinture
N0 - Pièce 3	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Fenêtre 1 B : Bois et Peinture Fenêtre 2 B : Bois et Peinture Fenêtre 3 C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Embrasure de passage A : Enduit/Plâtre et Peinture Embrasure de fenêtre 1 B : Enduit/Plâtre et Peinture Embrasure de fenêtre 2 B : Enduit/Plâtre et Peinture Embrasure de fenêtre 3 C : Enduit/Plâtre et Peinture Allège fenêtre 1 B : Enduit/Plâtre et Peinture Allège fenêtre 2 B : Enduit/Plâtre et Peinture Volet 1 B : Bois et Peinture Volet 2 B : Bois et Peinture Volet 3 C : Bois et Peinture
N-1 - Cave 5	Sol : Terre/Graviers Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : bois lamellé Porte C : Bois et Peinture
N1 - Cuisine 2	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Fenêtre D : bois et peinture Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 D : Bois et Peinture Porte 3 C : Bois et Peinture Porte 4 A : Bois et Peinture Embrasure de passage 1 B : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de passage 2 D : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre D : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre D : Enduit/Plâtre et peinture Grilles D : Métal et Peinture Placard C, A : enduit et Peinture
N1 - Buanderie	Sol : Carrelage Mur A, B : Enduit/Plâtre et Peinture Mur C : bois et Peinture Mur D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : bois et peinture Porte A : Bois et Peinture
N1 - Pièce	Sol : Pierres Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Fenêtre C : Bois et Vernis Porte A : Bois et Peinture Allège fenêtre C : Enduit/Plâtre et peinture Grilles C : Métal et Peinture



Localisation	Description
N1 - Salon/Séjour	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Fenêtre 1 B : bois et vernis Fenêtre 2 C : bois et vernis Fenêtre 3 D : bois et vernis Fenêtre 4 D : bois et vernis Fenêtre 5 D : bois et vernis Fenêtre 6 D : bois et vernis Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 A : Bois et Peinture Porte 3 C : Bois et Peinture Porte 4 C : Bois et Peinture Embrasure de passage 1 A : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de passage 2 A : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 1 B : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 2 C : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 3 D : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 4 D : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 5 D : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 6 D : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre 1 B : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre 2 C : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre 3 D : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre 4 D : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre 5 D : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre 6 D : Enduit/Plâtre et peinture Volet 1 B : bois et peinture Volet 2 D : bois et peinture Volet 3 D : bois et peinture Grilles C, D : Métal et Peinture
N1 - P. S/S 1	Sol : béton Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et peinture Plafond : Enduit/Plâtre et peinture Porte A : Bois et Peinture
N1 - P. S/S 2	Sol : béton Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et peinture Plafond : Enduit/Plâtre et peinture Porte A : Bois et Peinture
N1 - Terrasse	Sol : Béton Mur : Crépi et Peinture
N1 - Salon	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Fenêtre 1 B : bois et vernis Fenêtre 2 B : bois et vernis Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 C : Bois et Peinture Porte 3 D : Bois et Peinture Embrasure de passage A : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 1 B : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 2 B : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre 1 B : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre 2 B : Enduit/Plâtre et peinture Volet 1 B : bois et peinture Volet 2 B : bois et peinture
N1 - Chambre 1	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Fenêtre 1 B : bois et vernis Fenêtre 2 C : bois et vernis Fenêtre 3 C : bois et vernis Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 D : Bois et Peinture Embrasure de passage A : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 1 B : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 2 C : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 3 C : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre 1 C : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre 2 C : Enduit/Plâtre et peinture Volet 1 B : bois et peinture Volet 2 C : bois et peinture Volet 3 C : bois et peinture Cheminée B : Enduit/Plâtre et Peinture



Localisation	Description
N1 - Dégagement 3	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Fenêtre B : bois et vernis Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 C : Bois et Peinture Porte 3 D : Bois et Peinture Embrasure de passage 1 A : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de passage 2 C : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de passage 3 D : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre B : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre B : Enduit/Plâtre et peinture Volet B : bois et peinture
N1 - Chambre 2	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et peinture Plafond : Enduit/Plâtre et peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre B : bois et vernis Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 D : Bois et Peinture Embrasure de passage A : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre B : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre B : Enduit/Plâtre et peinture Volet B : bois et peinture
N1 - Wc 2	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Fenêtre C : bois et vernis Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 D : Bois et Peinture Embrasure de fenêtre C : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre C : Enduit/Plâtre et peinture
N1 - Dégagement 4	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D, E : Enduit/Plâtre et peinture Plafond : Enduit/Plâtre et peinture Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 E : Bois et Peinture Embrasure de passage C : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre B : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre B : Enduit/Plâtre et peinture Fenêtre B : bois et vernis
N1 - Salle de bain	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et peinture Plafond : Enduit/Plâtre et peinture Fenêtre D : bois et vernis Porte D : Bois et Peinture Embrasure de passage A : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre D : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre D : Enduit/Plâtre et peinture
N1 - Escalier 3	Mur : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Porte : Bois et Peinture Marches : Carrelage Contre marches : Carrelage Main courante : Métal et peinture
N1 - Dégagement 2	Sol : Pierres Mur A, B, C, D, E, F : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Fenêtre E : bois et peinture Porte 1 B : Bois et Peinture Porte 2 C : Bois et Peinture Porte 3 C : Bois et Peinture Porte 4 F : Bois et Peinture Embrasure de passage 1 B : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de passage 2 C : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de passage 3 C : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de passage 4 F : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre E : Enduit/Plâtre et peinture Volet E : bois et peinture Garde corps : Métal et Peinture
N2 - Dégagement 5	Porte d'entrée B : Bois et Peinture Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Fenêtre C : bois et vernis Porte 1 C : Bois et Peinture Porte 2 D : Bois et Peinture Embrasure de passage C : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre C : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre C : Enduit/Plâtre et peinture Grilles C : Métal et peinture Garde corps : Métal et Peinture



Localisation	Description
N2 - Terrasse 2	Sol : bois lamellé Mur : Pierres
N2 - Abris	Sol : bois lamellé Mur A, B, C, D : Crépi et Peinture Plafond : panneaux fibro-ciment Porte d'entrée A : Bois et Vernis
N2 - Chambre 3	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre 1 B : bois et vernis Fenêtre 2 B : bois et vernis Porte 1 A : Bois et Vernis Porte 2 C : Bois et Vernis Embrasure de passage A : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 1 B : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre 2 B : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre 1 B : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre 2 B : Enduit/Plâtre et peinture Volet 1 B : bois et peinture Volet 2 B : bois et peinture Cheminée A : Enduit/Plâtre et Peinture
N2 - Salle d'eau	Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et peinture Sol : Carrelage Mur B, D, C : Enduit/Plâtre et Faïence Plafond : Enduit/Plâtre et peinture Fenêtre B : bois et vernis Porte A : Bois et Vernis Embrasure de fenêtre B : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre B : Enduit/Plâtre et peinture
N2 - Salle d'eau 2	Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et peinture Sol : Carrelage Mur B, C, D : Enduit/Plâtre et Faïence Plafond : Enduit/Plâtre et peinture Fenêtre D : bois et vernis Porte A : Bois et Vernis Embrasure de fenêtre D : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre D : Enduit/Plâtre et peinture Volet 1 D : bois et peinture Volet 2 1 : bois et peinture
N2 - Dégagement 6	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D, E, F : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : bois et Peinture Porte 1 C : Bois et Vernis Porte 2 E : Bois et Vernis Porte 3 F : Bois et Vernis Allège fenêtre D : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre D : Enduit/Plâtre et peinture Volet D : bois et peinture Fenêtre D : bois et vernis
N2 - Chambre 4	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et peinture Plafond : bois et peinture Fenêtre D : bois et vernis Porte 1 A : Bois et Vernis Porte 2 C : Bois et Vernis Embrasure de fenêtre D : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre D : Enduit/Plâtre et peinture Volet 1 D : bois et peinture Volet 2 1 : bois et peinture Cheminée C : Enduit/Plâtre et Peinture
N2 - Chambre 5	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : bois et Peinture Fenêtre B : bois et vernis Porte A : Bois et Vernis Embrasure de passage A : Enduit/Plâtre et peinture Embrasure de fenêtre B : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre B : Enduit/Plâtre et peinture Volet B : bois et peinture
N2 - Wc 3	Sol : Carrelage Mur A, B, C : Enduit/Plâtre et peinture Plafond : bois et peinture Fenêtre C : bois et vernis Porte A : Bois et Vernis Embrasure de passage A : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre C : Enduit/Plâtre et peinture

Localisation	Description
N2 - Salle de bain 2	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : Enduit/Plâtre et Peinture Fenêtre D : bois et vernis Porte A : Bois et Vernis Embrasure de fenêtre D : Enduit/Plâtre et peinture Allège fenêtre D : Enduit/Plâtre et peinture
N3 - Combles	Sol : bois lamellé Plafond : panneaux fibro-ciment Pannes, chevrons et liteaux : Bois Mur : pierres
Toitures - Toiture	Sol : tuiles
N2 - Pièce 2	Sol : bois lamellé Mur A, B, C, D : Enduit/Plâtre et Peinture Plafond : bois lamellé Porte A : Bois et Peinture
N-1 - Local 1	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : pierres Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 A : Bois et Peinture

4 Conditions de réalisation du repérage :

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Rapport amiante n° 21-0183 daté de 2021
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations : Rapport amiante n° 21-0183 daté de 2021

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 23/09/2022
 Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 23/09/2022
 Heure d'arrivée : 09 h 32
 Durée du repérage : 03 h 40
 Accompagnateur : M. DE LAUZUN:

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Remarques :

Il s'agit d'un diagnostic visuel et non destructif dont l'expertise ne porte que sur les parties visibles et accessibles du bien (murs, plafonds, cloisons, poteaux, etc.) sans aucun démontage ou destruction d'éléments de l'habitation.

Important : les diagnostics amiante effectués lors d'une vente sont notoirement insuffisants lors de démolition ou de travaux. En effet ils portent sur l'amiante accessible alors que les contrôles amiante avant travaux ou démolition imposent de rechercher ces polluants dans tous les éléments de construction y compris par des sondages destructifs.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site			X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables		X	

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Remarques :


Néant.



5. Résultat du repérage :

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante :


Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Toitures - Toiture	<p><u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Conduits <u>Composant de la construction:</u> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) <u>Partie à sonder:</u> Conduits <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B <u>Localisation sur croquis:</u> ZPSO-001 <u>Sondage:</u> Visuel</p>	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	<p>Matériau non dégradé</p> <p>Résultat EP**</p> <p>Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.</p> <p>Recommandation : Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires</p>	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport


** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou a proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description	Photo
N3 - Combles	<p><u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Réf. échantillon:</u> P001 <u>Réf. laboratoire:</u> 21RB004325-001 <u>Description:</u> Calorifugeages <u>Composant de la construction:</u> Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds <u>Partie à sonder:</u> Calorifugeages <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> A <u>Localisation sur croquis:</u> ZPSO-003 <u>Sondage:</u> Visuel</p>	

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description	Photo
N-1 - Cave 5	<p><u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Conduits <u>Composant de la construction:</u> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) <u>Partie à sonder:</u> Conduits <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B <u>Localisation sur croquis:</u> ZPSO-004 <u>Sondage:</u> Sonore; Visuel <u>Justificatif:</u> Matériau qui par nature ne contient pas d'amiante</p>	

Localisation	Identifiant + Description	Photo
<p>Toitures - Toiture; Toitures - Toiture porche; Toitures - Toiture Abris</p>	<p>Identifiant: ZPSO-002 Description: Plaques (fibres-ciment) Composant de la construction: Toitures Partie à sonder: Plaques (fibres-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B Localisation sur croquis: ZPSO-002 Sondage: Visuel Justificatif: Sur marquage du matériau</p>	

Signatures :

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à LUNEL, le 23/09/2022.

**Par : GENTILHOMME
Servane**

Signature du représentant :

Annexes au rapport de mission de repérage n° 53760

Sommaire des annexes :

- 7 Annexes
- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.3.1 Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A et B
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Recommandations générales de sécurité
- 7.6 Documents annexés au présent rapport

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

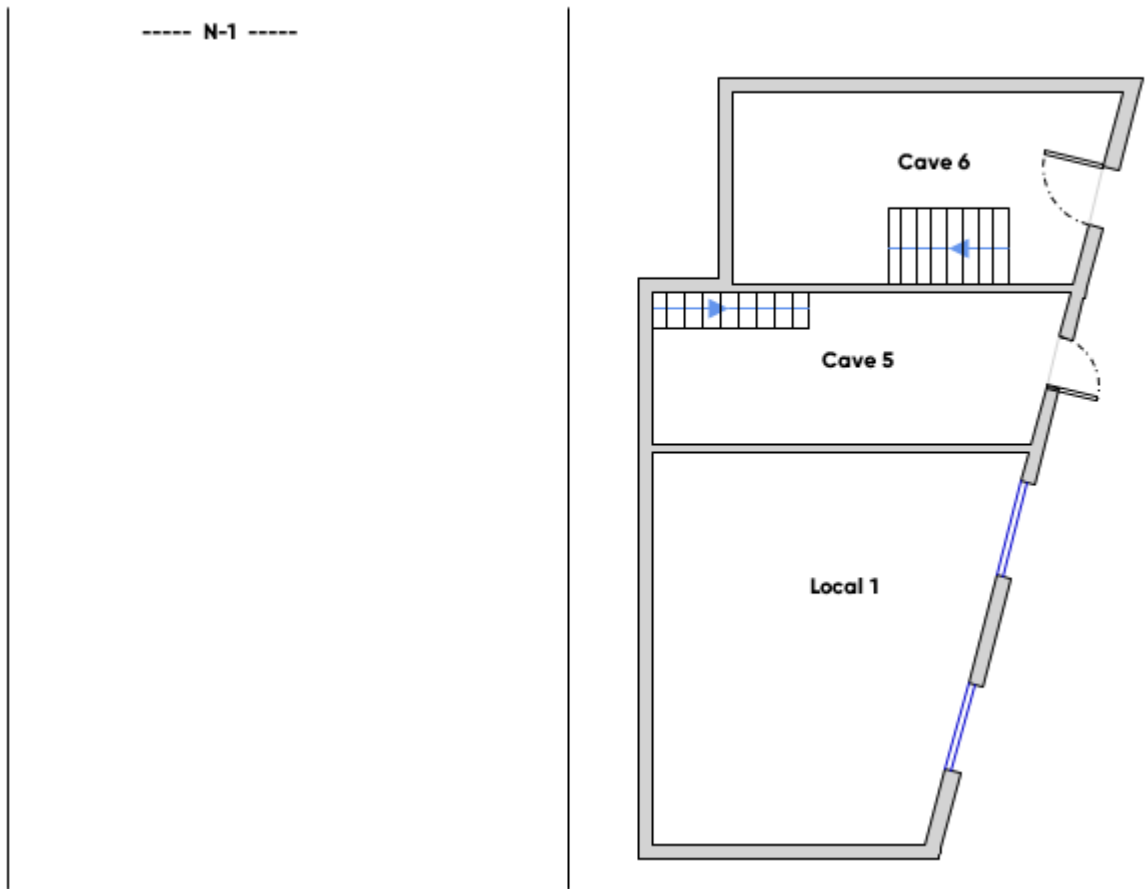
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

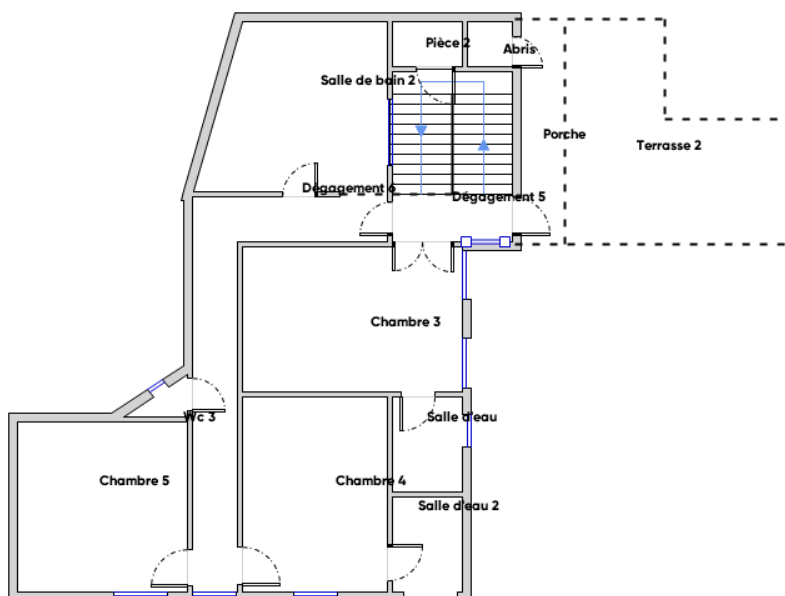
7.1 Annexe – schéma de repérage :

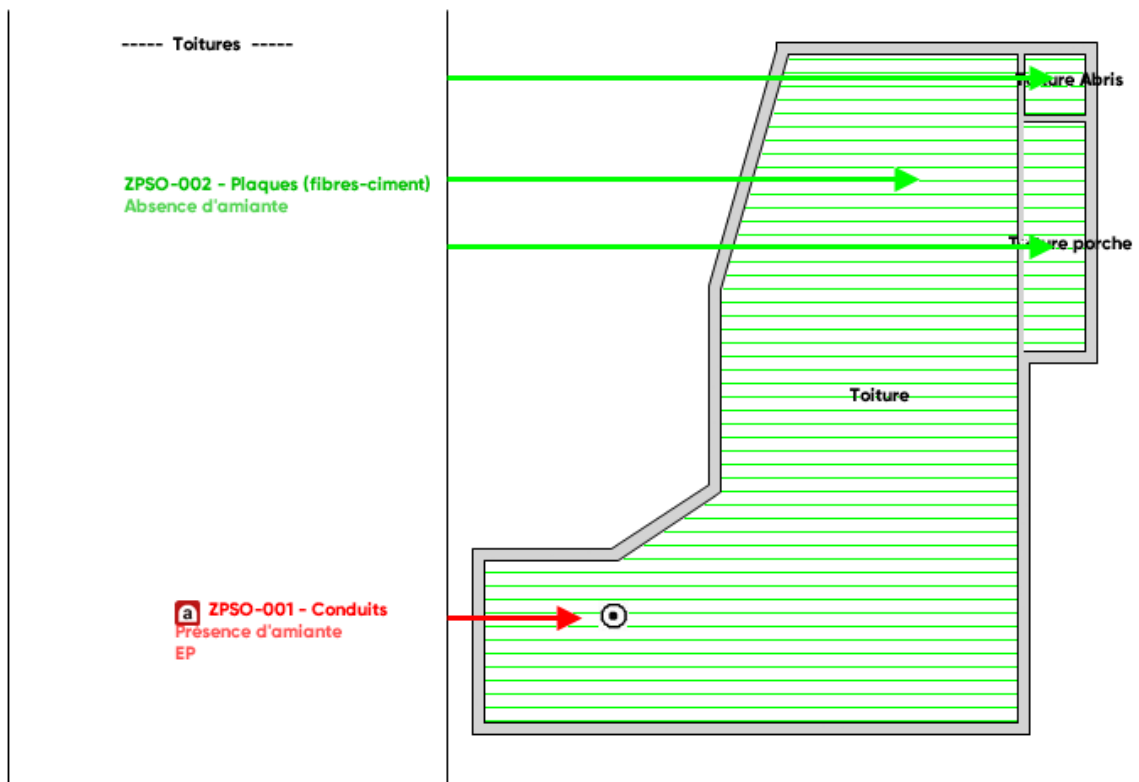
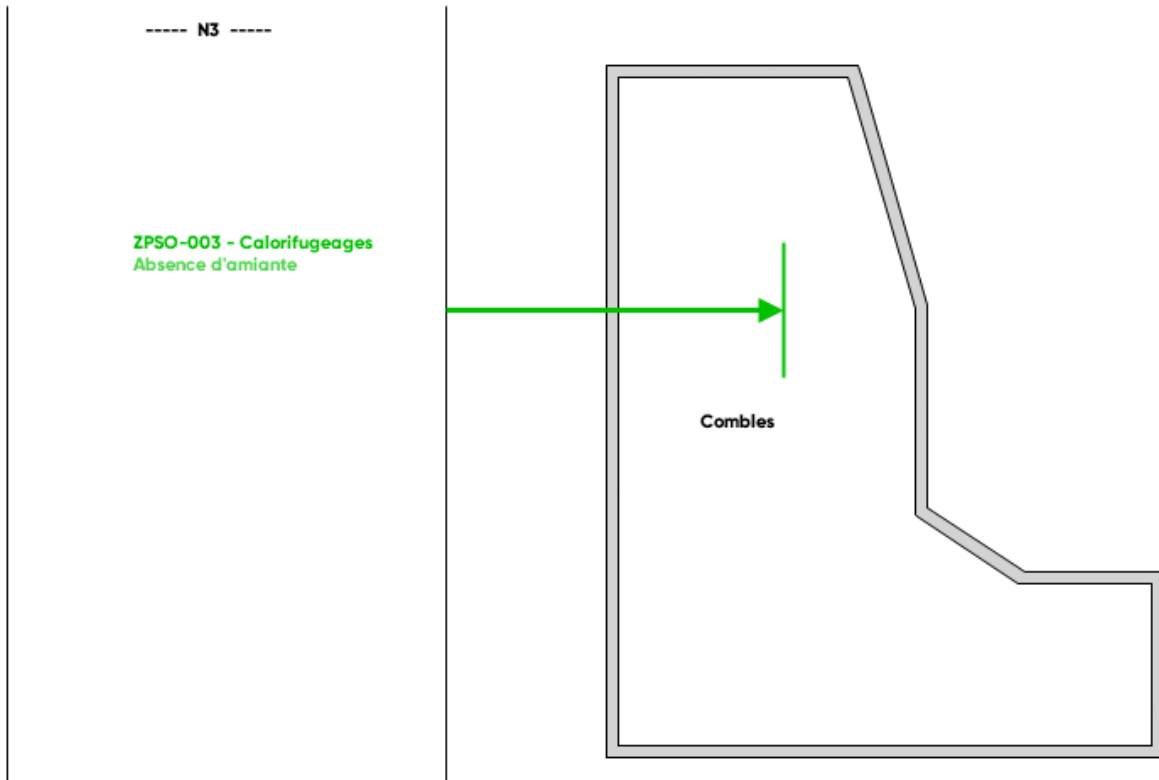


----- N1 -----



----- N2 -----





Légende :



Carrelage



Colle de revêtement



Conduit autre que fibro-ciment



Brides



Dalles de faux-plafond



Conduit en fibro-ciment



Dalles de sol



Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante



Matériau ou produit sur lequel un doute persiste



Présence d'amiante



Toiture en matériaux composites



Toiture en fibro-ciment

Photos



Photo n° PHA001

Localisation : Toitures - Toiture

Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)

Partie d'ouvrage : Conduits

Description : Conduits

Localisation sur croquis : ZPSO-001



Photo n° PHA002

Localisation : Toitures - Toiture; Toitures - Toiture porche;

Toitures - Toiture Abris

Ouvrage : Toitures

Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment)

Description : Plaques (fibres-ciment)

Localisation sur croquis : ZPSO-002

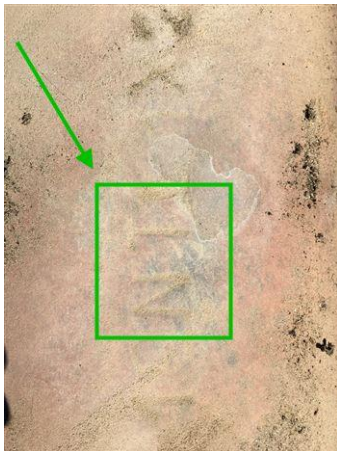


Photo n° PHA002

Localisation : Toitures - Toiture; Toitures - Toiture porche;

Toitures - Toiture Abris

Ouvrage : Toitures

Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment)

Description : Plaques (fibres-ciment)

Localisation sur croquis : ZPSO-002



Photo n° PHA003
 Localisation : N3 – Combles
 Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds
 Partie d'ouvrage : Calorifugeages
 Description : Calorifugeages
 Localisation sur croquis : ZPSO-003



Photo n° PHA004
 Localisation : N-1 – Cave 5
 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)
 Partie d'ouvrage : Conduits
 Description : Conduits
 Localisation sur croquis : ZPSO-004

7.2 Annexe – rapports d'essais :

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-003-P001	N3 – Combles	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	<p>Calorifugeages</p> <p>Réf. laboratoire: 21RB004325-001</p> <p>Commentaires Laboratoire: Couche 1: Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) (2) Couche 2: Matériau de type maillage de fibres (blanc) (2) Couche 3: Matériau fibreux de type bourre de calorifuge (de différentes couleurs) (2)</p> <p>Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées</p>	

Copie des rapports d'essais :



Eurofins Asbestos Testing S.R.L.



DIMO DIAGNOSTIC
Benjamin BERNARD
Chemin de Saint Etienne à Larnac 2758
30100 ALES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX



N° de rapport d'analyse : AR-21-RB-002102-01

Date d'émission de rapport : 13/04/2021 9:17

Référence dossier Client:605b810c07e5fDossier: 21-10183

Référence dossier N° : 21UV019122

Référence laboratoire N° : 21RB004325

Reçu par MyEasyLab-St Herblain le : 02/04/2021 10:24

Reçu par le laboratoire le : 05/04/2021

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001 - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Calorifugeages - Calorifugeages - N3 - Combles	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP / H8CH	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type maillage de fibres (blanc)	MOLP / H8CH	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type bourre de calorifugé (de différentes couleurs)	MOLP / H8CH	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP : Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2, PS/MOLP/03 Ed.02 / 01.08.2019 et de la législation française : Arrêté du 6 Mars 2003.

Notes :

1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue roumaine et stockée en interne par le laboratoire. - 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire sépare l'échantillon transmis par le demandeur pour une analyse par composant. Des composants décrits simultanément dans une même prise d'essai n'ont pas pu être séparés pour l'analyse. - 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse. - 4 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm. "Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. - 5 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° LI 1229 et est disponible sur <https://www.renar.ro/> - 6 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif. - 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

Validé et approuvé par :

Paula Magdalin
Technicien analyste en microscopie



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing S.R.L.
6 Preciziei Street, ground floor, 6th District
062203 Bucharest, ROMANIA

1/1

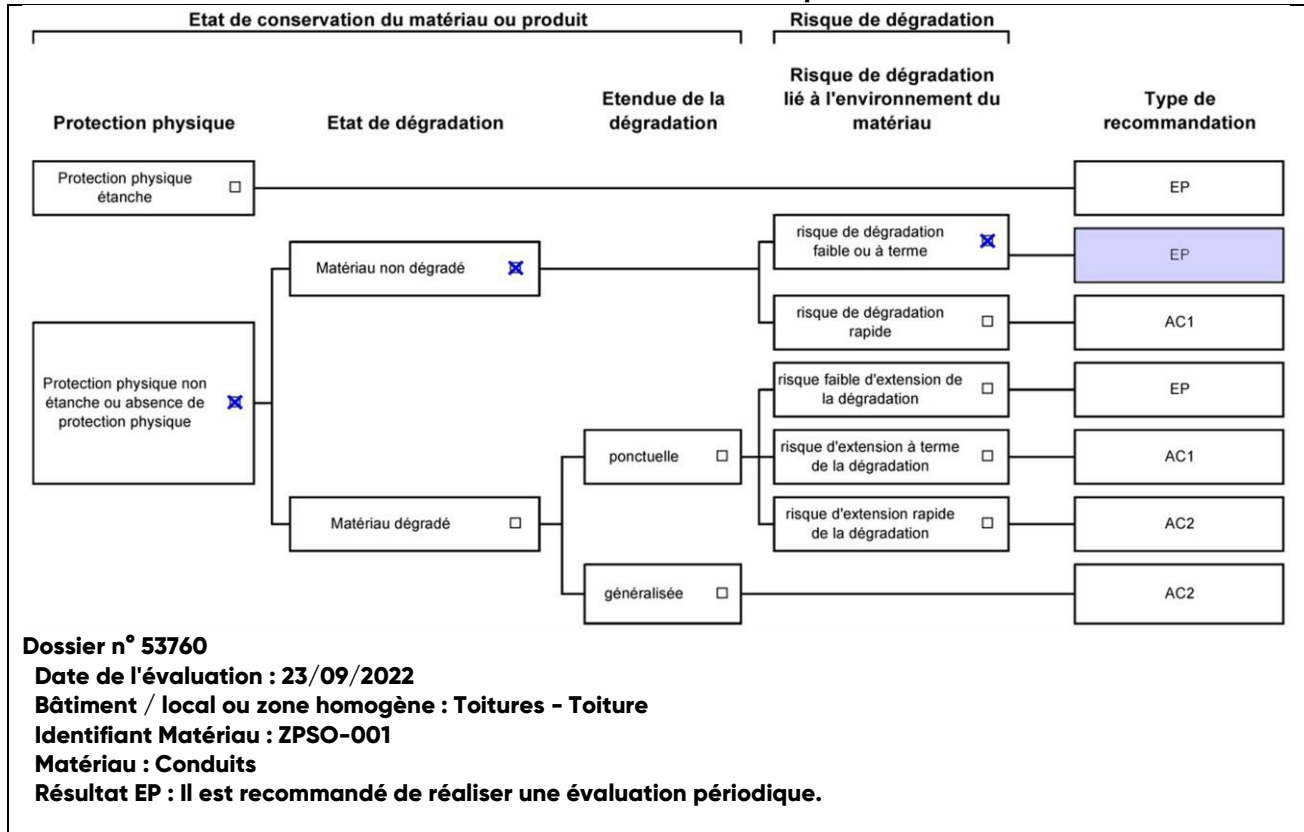
diagnostic amiante : DA*

7.3 Annexe – évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante :

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B



diagnostic amiante : DA*

7.3.1 – Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A et B :

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
<p>1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou</p> <p>2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou</p> <p>3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.</p>	<p>1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou</p> <p>2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).</p>	<p>1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou</p> <p>2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.</p>

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
------	-------	--------



L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.
---	---	---

Critère d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 Annexe – conséquences réglementaires et recommandations :

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste A

Article R1334-27 :

En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 :

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 :

Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :

I) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

II) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :

I) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

II) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

III) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

IV) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :

I) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.

Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

II) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

III) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

IV) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 Annexe – recommandations générales de sécurité :

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'emphysème important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- Perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- Remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toutes natures susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès

que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- De la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- De la mairie ;
- Ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 Annexe – autres documents :



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

Société DIMO DIAGNOSTIC
2758 Chemin de Saint Etienne à Lamac
30100 ALES
Siret n°829 642 370

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 86517808/808109011.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Assainissement Autonome - Collectif	Certificat de norme d'habitabilité dans le cadre de l'obtention d'un prêt conventionné et/ou d'un prêt à taux zéro
Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	Recherche de métaux lourds (Hors Détection toxique chez l'Homme)
Diagnostic Accessibilité (Hors ERP)	Diagnostic acoustique
Diagnostic amiante avant vente	Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux (Hors milieu industriel)
Diagnostic de performance énergétique	Diagnostic humidité
DRIPP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb	Vérification des équipements et installations incendie (Hors ERP)
Etat des installations de gaz (Dossier de diagnostic technique)	Test d'infiltrométrie sur l'enveloppe des bâtiments
Diagnostic surface habitable Loi Boutin	Thermographie infrarouge
Diagnostic monoxyde de carbone	Diagnostic amiante avant travaux / démolition sans préconisation de travaux
Diagnostic radon	Etat parasitaire
Diagnostic sécurité piscine	Diagnostic Technique Global (article L.731-1 du Code de la Construction et de l'Habitation)
Diagnostic termites	Diagnostic Amiante dans les Parties Privatives
Dossier technique amiante	Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
Etat de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)	Etat des risques et pollutions
Etat des lieux locatifs	
Exposition au plomb (CREP)	
Loi Carrez	
Millièmes de copropriété	

La garantie du contrat porte exclusivement :

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de contrôle Prudential et Résolution - 61 Rue Tailbout 75009 Paris



Période de validité : du 01/10/2021 au 30/09/2022

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 808109011), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

diagnostic amiante : DA*

Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

TABLEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 € par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 € par sinistre avec un maximum de 500 000 € par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
Défense – Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 15 septembre 2021

POUR LE CABINET CONDORCET



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 5610 Version 001

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Madame GENTILHOMME Servane

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 27/02/2020 - Date d'expiration : 26/02/2027
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 02/03/2020 - Date d'expiration : 01/03/2027
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 04/06/2020 - Date d'expiration : 03/06/2027
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 02/03/2020 - Date d'expiration : 01/03/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 03/03/2020 - Date d'expiration : 02/03/2027
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 27/02/2020 - Date d'expiration : 26/02/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 27/07/2020.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DIFR 11 rev 14

diagnostic amiante : DA*



Diagnostic termites :

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment.

Numéro de dossier :	53760	Date du repérage :	23/09/2022
Technicien :	GENTILHOMME Servane	Heure d'arrivée :	09 h 32
Assurance :	ALLIANZ 808109011	Durée du repérage :	02 h 45

Références règlementaires et normatives :

Norme(s) utilisée(s) :

AFNOR NF P 03-201 – Février 2016

Conclusion :

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Fiche de renseignement :

Propriétaire :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME

Donneur d'ordre :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME
Qualité : Autre

Immeuble bâti visite :

Département :

Ardèche

Adresse du bien :

6 Place De La Peyre 07260 JOYEUSE

Type de bien :

Maison > 200 m²

Fonction :

Habitation (maison individuelle)

Date de construction :

< 01/01/1949

Désignation des lots :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Identification :

Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 442

Ref. Cadastre :

Ensemble de la propriété

Périmètre de repérage :

Nb. de niveaux : 5

Nb. de bâtiments : 1

Informations collectées – Donneur d'ordre :

Présence de traitements antérieurs contre les termites

Présence de termites dans le bâtiment

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006

Documents fournis :

Néant.

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

Néant.

07260 JOYEUSE

Niveau d'infestation inconnu

Aucun arrêté au 20/05/2022

Le bien n'est pas situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.

Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :

GENTILHOMME Servane

Fonction :

Opérateur de repérage

Entreprise :

DIMO DIAGNOSTIC

Adresse :

325 Avenue Maréchal Leclerc 34400 LUNEL

N°SIREN :

829 642 370

Assurance :

ALLIANZ n° 808109011 date d'échéance : 30/09/2022

Accompagnateur :

M. DE LAUZUN

Le présent rapport est établi par une personne

I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE

Dans les compétences sont certifiées par :

N° Certification : CPDI5610 Obtention : 27/02/2020

Echéance : 26/02/2027

Le rapport de repérage :

Date d'émission du rapport de repérage : 23/09/2022, remis au propriétaire le 23/09/2022.



Sommaire :

- A. Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas**
- B. Moyens d'investigation utilisés**
- C. Catégories de termites en cause**
- D. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification**
- E. Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification**
- F. Constatations diverses**
- G. Visa et mentions**

Annexe(s)

A. Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

N-1 - Local 1	N1 - Salon
N-1 - Cave 5	N1 - Chambre 1
N-1 - Cave 6	N1 - Dégagement 3
N0 - Entrée	N1 - Chambre 2
N0 - Local 1	N1 - Wc 2
N0 - Local 2	N1 - Dégagement 4
N0 - Local 3	N1 - Salle de bain
N0 - Wc 1	N1 - Escalier 3
N0 - Dégagement 1	N2 - Pièce 2
N0 - Chauffage	N2 - Dégagement 5
N0 - Escalier 1	N2 - Porche
N0 - Cave 1	N2 - Terrasse 2
N0 - Cave 2	N2 - Abris
N0 - Cave 3	N2 - Chambre 3
N0 - Pièce 1	N2 - Salle d'eau
N0 - Escalier 2	N2 - Dégagement 6
N0 - Pièce 3	N2 - Chambre 4
N1 - Dégagement 2	N2 - Salle d'eau 2
N1 - Cuisine 2	N2 - Chambre 5
N1 - Buanderie	N2 - Wc 3
N1 - Pièce	N2 - Salle de bain 2
N1 - Salon/Séjour	N3 - Combles
N1 - P. S/S 1	Toitures - Toiture
N1 - P. S/S 2	Toitures - Toiture porche
N1 - Terrasse	Toitures - Toiture Abris

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
N-1		
Local 1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 5	Sol - Terre/Graviers	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 6	Sol - Terre/Graviers	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
NO		
Entrée	Porte d'entrée - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 3 - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte d'entrée intérieure - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 3 - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte d'entrée intérieure - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de passage 1 - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de passage 2 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de passage 3 - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Embrasure de fenêtre - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Volet - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Local 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure de fenêtre - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Volet - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Local 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte d'entrée - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A, A - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte d'entrée intérieure - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte d'entrée intérieure - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A, A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 1	Sol - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - F - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C, D, E - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - F - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - F - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D, E, F - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - F - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chaufferie	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure/Niche - B - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure/Niche - B - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure/Niche - B - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier 1	Mur - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contre marches - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contre marches - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contre marches - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 1	Sol - Terre/Graviers	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - pierres et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D, E, F - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - pierres et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - pierres et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 2	Sol - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C, D - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 3	Sol - Terre/Graviers	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A, A - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure de passage - A - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Pièce 1	Embrasure de passage 1 - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 3 - B - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - C - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 3 - B - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - C - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure de passage 2 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Mur - D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte 2 - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 3 - B - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - C - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier 2	Mur - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contre marches - , - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - crépi et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contre marches - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 3 - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Embrasure de fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 intérieure - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 intérieure - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 3 - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 intérieure - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 intérieure - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 intérieure - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 intérieure - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 3 - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
N1		
Dégagement 2	Sol - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - E - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 3 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 4 - F - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Embrasure de fenêtre - E - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - E - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps - , - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 3 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - E - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - E - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - E - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - E - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 4 - F - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - F - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - E - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 3 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 4 - F - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - E - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Volet - E - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Garde corps - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Cuisine 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure de passage 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	
	Embrasure de passage 2 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Grilles - D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Placard - C, A - enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Placard - A - enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 4 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de passage 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - B, C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Placard - C - enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de passage 2 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Grilles - D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 4 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de passage 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de passage 2 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Grilles - D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Placard - C, A - enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Buanderie	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur - A, B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur - C - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plafond - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte - A - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Mur - B - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Mur - C - bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce	Sol - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Grilles - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Grilles - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grilles - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salon/Séjour	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 4 - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 5 - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 6 - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 3 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Embrasure de fenêtre 4 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 5 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 6 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 3 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 4 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 5 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 6 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 3 - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Grilles - C, D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 intérieure - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 intérieure - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Grilles - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 3 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 4 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 5 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 6 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 3 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 4 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 5 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Embrasure de fenêtre 6 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 intérieure - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 4 intérieure - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 5 intérieure - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 6 intérieure - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Grilles - D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 3 - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 intérieure - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 intérieure - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 intérieure - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 4 intérieure - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 5 intérieure - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 6 intérieure - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 3 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 4 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 5 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 6 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 3 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 4 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 5 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 6 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Volet 1 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 3 - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Grilles - C, D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
P. S/S 1	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	P. S/S 2	Sol - béton
Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte - A - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte - A - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte - A - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Terrasse		Sol - Béton
	Mur - , , - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	
	Allège fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Allège fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre 1 intérieure - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre 2 intérieure - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet 1 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet 2 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre 1 intérieure - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre 2 intérieure - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Allège fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Allège fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet 1 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet 2 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Chambre 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre 1 - B - bois et vernis		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre 2 - C - bois et vernis		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre 3 - C - bois et vernis		Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte 1 - A - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte 2 - D - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de fenêtre 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de fenêtre 3 - C - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Allège fenêtre 1 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 3 - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cheminée - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cheminée - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 intérieure - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 3 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 intérieure - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 intérieure - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 3 - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 intérieure - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 intérieure - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 intérieure - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 3 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Allège fenêtre 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 3 - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cheminée - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 3 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 1 - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage 3 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure de passage 1 - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de passage 2 - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de passage 3 - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	
	Allège fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Allège fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure de fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Allège fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Dégagement 4	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur - A, B, C, D, E - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Porte 1 - A - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte 2 - E - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de passage - C - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre - B - bois et vernis		Absence d'indices d'infestation de termites	
Mur - A - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte 1 - A - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre - B - bois et vernis		Absence d'indices d'infestation de termites	
Mur - B - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de passage - C - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Mur - C, D, E - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte 2 - E - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Plafond - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Mur - A, B, C, D, E - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Plafond - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte 1 - A - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte 2 - E - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure de passage - C - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites		

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier 3	Mur - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contre marches - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contre marches - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contre marches - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Main courante - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
N2		
Pièce 2	Sol - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 5	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Grilles - C - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps - , - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte d'entrée intérieure - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Grilles - C - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte d'entrée intérieure - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grilles - C - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Garde corps - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Terrasse 2	Sol - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - , , - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Abris	Sol - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - panneaux fibro-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte d'entrée - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte d'entrée intérieure - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - panneaux fibro-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - panneaux fibro-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte d'entrée intérieure - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cheminée - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cheminée - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 intérieure - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 intérieure - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Porte 2 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 intérieure - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 intérieure - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cheminée - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Salle d'eau	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture
Sol - Carrelage		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - B, D, C - Enduit/Plâtre et Faïence		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre - B - bois et vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte - A - Bois et Vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte - A - Bois et Vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre - B - bois et vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - B - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - B - Enduit/Plâtre et Faïence		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - C - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - C - Enduit/Plâtre et Faïence		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - D - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - D - Enduit/Plâtre et Faïence		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Mur - B, D, C - Enduit/Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 6	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - E - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - F - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - E - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - E - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - F - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - F - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - E - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - F - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Chambre 4	Sol - Carrelage
Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - bois et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre - D - bois et vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte 1 - A - Bois et Vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte 2 - C - Bois et Vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Volet 1 - D - bois et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Volet 2 - 1 - bois et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Cheminée - C - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Volet 2 - 1 - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cheminée - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - 1 - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cheminée - C - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 2	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Enduit/Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - 1, 1 - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Enduit/Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit/Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Enduit/Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - 1 - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Volet - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Wc 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Allège fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de passage - A - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - C - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Salle de bain 2	Sol - Carrelage
Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre - D - bois et vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte - A - Bois et Vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte - A - Bois et Vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - B, C - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre - D - bois et vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - D - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A, B, C, D - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Enduit/Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre - D - bois et vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte - A - Bois et Vernis		Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure de fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Allège fenêtre - D - Enduit/Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
N3		
Combles	Sol - bois lamellé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - , - panneaux fibro-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Pannes, chevrons et liteaux - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - , - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Pannes, chevrons et liteaux - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - , - panneaux fibro-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Pannes, chevrons et liteaux - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
Toitures		
Toiture	Sol - tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

B. Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : M. DE LAUZUN

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) : Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire

Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

C. Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

Les termites souterrains, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

Les termites de bois sec, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole. Les *Kalotermes Flavicolis* termites à cou jaune ou termites de bois sec de la famille des *Kalotermitidae*, vivent en petites colonies, se trouvent dans les jardins sur les arbres fruitiers, d'ornements ou vignes. Ils s'attaquent également aux arbres morts ou déjà attaqués par des champignons de pourriture. Il ne provoque généralement pas de dégât sur les bois ouvrés des constructions.

Les termites arboricoles, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

Altérations dans le bois,

Présence de termites vivants,

Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,

Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,

Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L.133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont

incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

D. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

E. Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire

Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Nous nous engageons, lors d'une autre visite, à compléter le diagnostic sur les zones ayant été rendues accessibles

En cas d'absence de trappe pour l'accès aux combles ou à des greniers, un désardoisage ou un détuilage permettrait une inspection de la charpente non visible lors de la visite.

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
N3 - COMBLES	TOUTES PARTIES NON VISIBLES DEPUIS LA TRAPPE DE VISITE.	TOUTES PARTIES NON VISIBLES DEPUIS LA TRAPPE DE VISITE.
TOITURES - TOITURE	TOUTES NON VISIBLE DEPUIS LANTRAPPE DE VISITE DES COMBLES.	TOUTES NON VISIBLE DEPUIS LANTRAPPE DE VISITE DES COMBLES.

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

F. Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses	Photos
Général	-	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique	

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

G. Visa et mentions :

Mention 1 :

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 :

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 :

Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 :

Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 :

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le 23/09/2022.

Fait à LUNEL, le 23/09/2022.

Par : **GENTILHOMME Servane**

Signature du représentant :

Annexe(s)

Photo(s) :

--	--

Document(s) :

L'attestation de Responsabilité Civile Professionnelle et les Certifications de l'opérateur de diagnostic attachées avec l'attestation sur l'honneur ne peuvent et ne doivent pas être dissociées du présent rapport de repérage.

Constat des risques d'exposition au plomb :

CREP

Numéro de dossier : **53760**
Technicien : **GENTILHOMME Servane**
Assurance : **ALLIANZ 808109011**

Date du repérage : **23/09/2022**
Heure d'arrivée : **09 h 32**
Durée du repérage : **03 h 40**

Référence réglementaires et normatives :

Références réglementaires :

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Norme(s) utilisée(s) :

Norme NF X 46-030 en application de l'arrêté du 19 Août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Conclusion :

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Fiche de renseignement :

Propriétaire :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME

Donneur d'ordre :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME

Immeuble bâti visite :**Adresse du bien :**

6 Place De La Peyre 07260 JOYEUSE

Type de bien :

Maison > 200 m²

Fonction :

Habitation (maison individuelle)

Date de construction :

< 01/01/1949

Désignation des lots :**Identification :**

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Ref. Cadastre :

Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 442

Périmètre de repérage :

Ensemble de la propriété

Nb. de niveaux : 5

Nb. de bâtiments : 1

Designation de l'opérateur de diagnostic :**Nom et prénom :**

GENTILHOMME Servane

Fonction :

Opérateur de repérage

Entreprise :

DIMO DIAGNOSTIC

Adresse :

325 Avenue Maréchal Leclerc 34400 LUNEL

N°SIREN :

829 642 370

Assurance :

ALLIANZ n° 808109011 date d'échéance : 30/09/2022

Accompagnateur :

M. DE LAUZUN

Le présent rapport est établi par une personne

I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires -
Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE

Dans les compétences sont certifiées par :

N° Certification : CPDI5610 Obtention : 03/03/2020

Echéance : 02/03/2027

LE CREP suivant concerne :

Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP
L'occupant est :		Sans objet, le bien est vacant	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : 0
			Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0

Nom du fabricant de l'appareil :	FONDIS ELECTRONIC
Modèle de l'appareil :	FEnX ou FE-SAT 2-0663
N° série de l'appareil :	RTV-2051-10
Nature du radionucléide :	Cd109
Date du dernier chargement de la source :	19/05/2020
Activité et durée de vie de la source :	370 MBq

Conclusion des mesures de concentration en plomb :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	675	55	484	102	29	5
%	100	8 %	72 %	15 %	4 %	1 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par GENTILHOMME Servane le 23/09/2022 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.	
---	--

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. Le propriétaire doit également veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire :

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

- 2.1 L'appareil à fluorescence X
- 2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel
- 2.3 Le bien objet de la mission

3. Méthodologie employée

- 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X
- 3.2 Stratégie de mesurage
- 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

4. Présentation des résultats

5. Résultats des mesures

6. Conclusion

- 6.1 Classement des unités de diagnostic
- 6.2 Recommandations au propriétaire
- 6.3 Commentaires
- 6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti
- 6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

7. Obligations d'informations pour les propriétaires

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

- 8.1 Texte de référence
- 8.2 Ressources documentaires

9. Annexes

- 9.1 Notice d'information
- 9.2 Illustrations
- 9.3 Analyses chimiques du laboratoire
- 9.4 Annexes – Autres documents

1. Rappel de la commande et des références réglementaires :

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R.1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Rappel de la commande et des références réglementaires :

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS ELECTRONIC	
Modèle de l'appareil	FEnX ou FE-SAT 2-0663	
N° de série de l'appareil	RTV-2051-10	
Nature du radionucléide	Cd109	
Date du dernier chargement de la source	19/05/2020	Activité à cette date et durée de vie : 370 MBq
Autorisation ASN (DGSNR)	N° T340583	Date d'autorisation 12/09/2022
	Date de fin de validité de l'autorisation 11/09/2027	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	LORIN Benjamin	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	LORIN Benjamin	

Étalon : NIST SRM2573 1.04 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Étalonnage entrée	1	24/03/2021	1
Étalonnage sortie	1234	24/03/2021	0,90

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	6 Place De La Peyre 07260 JOYEUSE
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maison individuelle) Ensemble de la propriété Nb. de niveaux : 5 Nb. de bâtiments : 1
Année de construction	< 01/01/1949
Localisation du bien objet de la mission	Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 442
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène 170 Rue De La Convention 75015 PARIS - 15EME
L'occupant est :	Sans objet, le bien est vacant
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	23/09/2022
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

N-1 - Local 1	N1 - Salon
N-1 - Cave 5	N1 - Chambre 1
N-1 - Cave 6	N1 - Dégagement 3
N0 - Entrée	N1 - Chambre 2
N0 - Local 1	N1 - Wc 2
N0 - Local 2	N1 - Dégagement 4
N0 - Local 3	N1 - Salle de bain
N0 - Wc 1	N1 - Escalier 3
N0 - Dégagement 1	N2 - Pièce 2
N0 - Chaufferie	N2 - Dégagement 5
N0 - Escalier 1	N2 - Porche
N0 - Cave 1	N2 - Terrasse 2
N0 - Cave 2	N2 - Abris
N0 - Cave 3	N2 - Chambre 3
N0 - Pièce 1	N2 - Salle d'eau
N0 - Escalier 2	N2 - Dégagement 6
N0 - Pièce 3	N2 - Chambre 4
N1 - Dégagement 2	N2 - Salle d'eau 2
N1 - Cuisine 2	N2 - Chambre 5
N1 - Buanderie	N2 - Wc 3
N1 - Pièce	N2 - Salle de bain 2
N1 - Salon/Séjour	N3 - Combles
N1 - P. S/S 1	Toitures - Toiture



N1 - P. S/S 2
N1 - Terrasse

Toitures - Toiture porche
Toitures - Toiture Abris

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Néant

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 « Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb ». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm^2 .

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : $1 \text{ mg}/\text{cm}^2$.

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré ($1 \text{ mg}/\text{cm}^2$) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré ($1 \text{ mg}/\text{cm}^2$) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré ($1 \text{ mg}/\text{cm}^2$), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 « Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb », dans le cas suivant :

- Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 « Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb » précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à $1,5 \text{ mg}/\text{g}$

4. Présentation des résultats :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
La zone « plafond » est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< Seuils		0
≥ Seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures :

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
N-1 - Local 1	9	5 (56 %)	4 (44 %)	-	-	-
N-1 - Cave 5	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
N-1 - Cave 6	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
N0 - Entrée	24	-	20 (83 %)	4 (17 %)	-	-
N0 - Local 1	12	-	9 (75 %)	2 (17 %)	1 (8 %)	-
N0 - Local 2	11	-	8 (73 %)	3 (27 %)	-	-
N0 - Local 3	10	1 (10 %)	7 (70 %)	-	2 (20 %)	-
N0 - Wc 1	8	-	8 (100 %)	-	-	-
N0 - Dégagement 1	15	-	15 (100 %)	-	-	-
N0 - Chauffage	9	1 (11 %)	8 (89 %)	-	-	-
N0 - Escalier 1	5	2 (40 %)	2 (40 %)	1 (20 %)	-	-
N0 - Cave 1	9	6 (67 %)	3 (33 %)	-	-	-
N0 - Cave 2	9	-	9 (100 %)	-	-	-
N0 - Cave 3	8	-	8 (100 %)	-	-	-
N0 - Pièce 1	18	7 (39 %)	6 (33 %)	-	3 (17 %)	2 (11 %)
N0 - Escalier 2	4	3 (75 %)	1 (25 %)	-	-	-
N0 - Pièce 3	28	-	14 (50 %)	6 (21 %)	8 (29 %)	-
N1 - Dégagement 2	26	-	23 (88 %)	3 (12 %)	-	-
N1 - Cuisine 2	24	-	21 (87,5 %)	3 (12,5 %)	-	-
N1 - Buanderie	7	-	7 (100 %)	-	-	-
N1 - Pièce	13	-	12 (92 %)	1 (8 %)	-	-
N1 - Salon/Séjour	56	-	37 (66 %)	7 (13 %)	9 (16 %)	3 (5 %)
N1 - P. S/S 1	7	-	7 (100 %)	-	-	-
N1 - P. S/S 2	7	-	7 (100 %)	-	-	-
N1 - Terrasse	1	-	-	1 (100 %)	-	-
N1 - Salon	26	-	14 (54 %)	10 (38 %)	2 (8 %)	-
N1 - Chambre 1	31	-	19 (61 %)	12 (39 %)	-	-
N1 - Dégagement 3	21	-	11 (52 %)	10 (48 %)	-	-
N1 - Chambre 2	18	-	10 (56 %)	8 (44 %)	-	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
N1 - Wc 2	15	-	13 (87 %)	2 (13 %)	-	-
N1 - Dégagement 4	17	-	15 (88 %)	2 (12 %)	-	-
N1 - Salle de bain	14	-	10 (71 %)	4 (29 %)	-	-
N1 - Escalier 3	7	2 (29 %)	4 (57 %)	1 (14 %)	-	-
N2 - Pièce 2	7	1 (14 %)	6 (86 %)	-	-	-
N2 - Dégagement 5	22	-	15 (68 %)	5 (23 %)	2 (9 %)	-
N2 - Terrasse 2	1	1 (100 %)	-	-	-	-
N2 - Abris	9	1 (11 %)	8 (89 %)	-	-	-
N2 - Chambre 3	26	-	15 (58 %)	11 (42 %)	-	-
N2 - Salle d'eau	22	6 (27 %)	13 (59 %)	3 (14 %)	-	-
N2 - Dégagement 6	20	-	17 (85 %)	2 (10 %)	1 (5 %)	-
N2 - Chambre 4	18	-	16 (89 %)	1 (5,6 %)	1 (5,6 %)	-
N2 - Salle d'eau 2	24	6 (25 %)	18 (75 %)	-	-	-
N2 - Chambre 5	15	-	15 (100 %)	-	-	-
N2 - Wc 3	12	-	12 (100 %)	-	-	-
N2 - Salle de bain 2	13	-	13 (100 %)	-	-	-
N3 - Combles	3	3 (100 %)	-	-	-	-
TOTAL	675	55 (8 %)	484 (72 %)	102 (15 %)	29 (4 %)	5 (1 %)

N-1 - Local 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
2	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
3					partie haute (> 1m)	0,3			
4	A	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
5					partie haute (> 1m)	0,7			
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
6	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
7					partie haute (> 1m)	0,9			
8	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
9					partie haute (> 1m)	0,4			
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

N-1 - Cave 5

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
10	C	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
11					partie haute (> 1m)	0,8			
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
12	C	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
13					partie haute (> 1m)	0,7			
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	bois lamellé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

N-1 - Cave 6

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
14	D	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
15					partie haute (> 1m)	0,3			
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
16	D	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
17					partie haute (> 1m)	0,3			
-		Plafond	bois lamellé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

N0 - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 24 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
18	A	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
19					mesure 2	0,1			
20	A	Embrasure de passage 1	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,8		0	
21					mesure 2	0,3			
22	A	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,44	Non dégradé	1	
23	A	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,59	Non dégradé	1	
24	A		Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	

25		Huissierie Fenêtre extérieure			partie haute	0,4			
26	A	Huissierie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
27					partie haute	0,2			
28	A	Huissierie Porte d'entrée extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
29					partie haute (> 1m)	0,5			
30	A	Huissierie Porte d'entrée intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
31					partie haute (> 1m)	0,6			
32	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
33					partie haute (> 1m)	0,5			
34	A	Porte d'entrée extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	2,51	Non dégradé	1	
35	A	Porte d'entrée intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	1,34	Non dégradé	1	
36	A	Volet	Bois	Peinture	partie basse	0,8		0	
37					partie haute	0,9			
38	B	Embrasure de passage 2	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
39					mesure 2	0,4			
40	B	Huissierie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
41					partie haute (> 1m)	0,5			
42	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
43					partie haute (> 1m)	0,5			
44	B	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
45					partie haute (> 1m)	0,2			
46	C	Huissierie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
47					partie haute (> 1m)	0,2			
48	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
49					partie haute (> 1m)	0,7			
50	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
51					partie haute (> 1m)	0,4			
52	D	Embrasure de passage 3	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
53					mesure 2	0,5			
54	D	Huissierie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
55					partie haute (> 1m)	0,3			
56	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
57					partie haute (> 1m)	0,6			
58	D	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
59					partie haute (> 1m)	0,3			
60		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
61					mesure 2	0,2			

N0 - Local 1

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
62	A	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
63					mesure 2	0,8			
64	A	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	3,79	Non dégradé	1	
65	A	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	2,02	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
66	A	Huissierie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,9		0	
67					partie haute	0,6			
68	A	Huissierie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,3		0	
69					partie haute	0,7			
70	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
71					partie haute (> 1m)	0,4			
72	A	Volet	Bois	Peinture	partie basse	2,95	Non dégradé	1	
73	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
74					partie haute (> 1m)	0,9			
75	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
76					partie haute (> 1m)	0,5			
77	D	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
78					mesure 2	0,5			
79	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
80					partie haute (> 1m)	0,1			
81		Plafond	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
82					mesure 2	0,1			

N0 - Local 2

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
83	A	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
84					mesure 2	0,6			
85	A	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	2,96	Non dégradé	1	
86	A	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	2,95	Non dégradé	1	
87	A	Huissierie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,1		0	
88					partie haute	0,9			
89	A	Huissierie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,2		0	
90					partie haute	0,8			
91	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
92					partie haute (> 1m)	0			
93	A	Volet	bois	peinture	partie basse	4,54	Non dégradé	1	
94	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
95					partie haute (> 1m)	0,3			
96	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
97					partie haute (> 1m)	0,2			
98	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
99					partie haute (> 1m)	0,6			
100		Plafond	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
101					mesure 2	0,9			

N0 - Local 3

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Embrasure de passage	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

102	A	Huisserie Porte d'entrée extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
103					partie haute (> 1m)	0,8			
104	A	Huisserie Porte d'entrée intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
105					partie haute (> 1m)	0,8			
106	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
107					partie haute (> 1m)	0,2			
108	A	Porte d'entrée extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,12		2	Etat d'usage (Usure par friction)
109	A	Porte d'entrée intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	2,96		2	Etat d'usage (Usure par friction)
110	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
111					partie haute (> 1m)	0,7			
112	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
113					partie haute (> 1m)	0,1			
114	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
115					partie haute (> 1m)	0,8			
116		Plafond	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,4		0	
117					mesure 2	0,9			

N0 - Wc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
118	A	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,9		0	
119					mesure 2	0,8			
120	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
121					partie haute (> 1m)	0,8			
122	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
123					partie haute (> 1m)	0,1			
124	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
125					partie haute (> 1m)	0,7			
126	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
127					partie haute (> 1m)	0,3			
128	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
129					partie haute (> 1m)	0,3			
130	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
131					partie haute (> 1m)	0,8			
132		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
133					mesure 2	0,9			

N0 - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
134	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
135					partie haute (> 1m)	0,9			
136	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
137					partie haute (> 1m)	0,5			
138	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
139					partie haute (> 1m)	0,8			
140	B	Embrasure de passage 1	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,8		0	
141					mesure 2	0,1			
142	B	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
143					partie haute (> 1m)	0,9			
144	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
145					partie haute (> 1m)	0			
146	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
147					partie haute (> 1m)	0			
148	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
149					partie haute (> 1m)	0,9			
150	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
151					partie haute (> 1m)	0,9			
152	E	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
153					partie haute (> 1m)	0,6			
154	F	Embrasure de passage 2	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
155					mesure 2	0,9			
156	F	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
157					partie haute (> 1m)	0,9			
158	F	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
159					partie haute (> 1m)	0,9			
160	F	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
161					partie haute (> 1m)	0,8			
162		Plafond	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
163					mesure 2	0,7			

N0 - Chaufferie

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
164	A	Embrasure de passage	Crépi	peinture	mesure 1	0,8		0	
165					mesure 2	0,5			
166	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
167					partie haute (> 1m)	0,7			
168	A	Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
169					partie haute (> 1m)	0,5			
170	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
171					partie haute (> 1m)	0,7			
-	B	Embrasure/Niche	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
172	B	Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
173					partie haute (> 1m)	0,6			
174	C	Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
175					partie haute (> 1m)	0			
176	D	Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
177					partie haute (> 1m)	0,6			
178		Plafond	Crépi	peinture	mesure 1	0,6		0	

179					mesure 2	0,7			
-----	--	--	--	--	----------	-----	--	--	--

N0 - Escalier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Contre marches	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
180		Main courante	Métal	Peinture	mesure 1	4,23	Non dégradé	1	
-		Marches	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
181		Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
182	partie haute (> 1m)				0,6				
183		Plafond	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
184	mesure 2				0,6				

N0 - Cave 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
185	A	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,1		0	
186					partie haute (> 1m)	0,5			
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
187	A	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,5		0	
188					partie haute (> 1m)	0,2			
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
189		Plafond	pierres	peinture	mesure 1	0,7		0	
190					mesure 2	0,9			

N0 - Cave 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
191	A	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,1		0	
192					partie haute (> 1m)	0,9			
193	A	Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
194					partie haute (> 1m)	0,3			
195	A	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,2		0	
196					partie haute (> 1m)	0,9			
197	B	Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,3		0	
198					partie haute (> 1m)	0,4			
199	B	Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
200					partie haute (> 1m)	0,9			
201	B	Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,9		0	
202					partie haute (> 1m)	0,4			
203	C	Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
204					partie haute (> 1m)	0,3			
205	D	Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
206					partie haute (> 1m)	0,9			
207		Plafond	Crépi	Peinture	mesure 1	0,6		0	
208					mesure 2	0,1			

N0 - Cave 3

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
209	A	Embrasure de passage	crépi	peinture	mesure 1	0,9		0	
210					mesure 2	0			
211	A	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,8		0	
212					partie haute (> 1m)	0,1			
213	A	Mur	crépi	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
214					partie haute (> 1m)	0,2			
215	A	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
216					partie haute (> 1m)	0			
217	B	Mur	crépi	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
218					partie haute (> 1m)	0,3			
219	C	Mur	crépi	peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
220					partie haute (> 1m)	0,3			
221	D	Mur	crépi	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
222					partie haute (> 1m)	0,4			
223		Plafond	crépi	peinture	mesure 1	0,2		0	
224					mesure 2	0,7			

N0 - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 11 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
225	A	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,4		0	
226					mesure 2	0,5			
227	A	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,4		0	
228					partie haute (> 1m)	0,4			
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
229		Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,5		0	
230					partie haute (> 1m)	0			
231		Porte 1	Bois	Vernis	mesure 3 (> 1m)	0,2		0	
232					partie basse (< 1m)	0,5			
233		Porte 1	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,6		0	
234					mesure 3 (> 1m)	0,8			
-	B	Embrasure de passage	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Embrasure de fenêtre	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

235	C	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	7,12	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
236	C	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	5,39	Dégradé (Pulvérence)	3	
237	C	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	5,63	Dégradé (Pulvérence)	3	
238	C	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	7,81	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Allège fenêtre	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
239	D	Embrasure de passage 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
240					mesure 2	0,1			
241	D	Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,2		0	
242					partie haute (> 1m)	0,3			
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
243	D	Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	14,52	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
244		Plafond	crépi	peinture	mesure 1	0,3		0	
245					mesure 2	0,1			

N0 - Escalier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Contre marches	béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Marches	béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
246		Plafond	crépi	peinture	mesure 1	0,5		0	
247					mesure 2	0,2			

N0 - Pièce 3

Nombre d'unités de diagnostic : 28 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
248	A	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
249					mesure 2	0,9			
250	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
251					partie haute (> 1m)	0,4			
252	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
253					partie haute (> 1m)	0,5			
254	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	15,27	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
255	B	Allège fenêtre 1	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
256					mesure 2	0,4			
257	B	Allège fenêtre 2	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
258					mesure 2	0,3			
259	B	Embrasure de fenêtre 1	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
260					mesure 2	0,3			
261	B	Embrasure de fenêtre 2	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
262					mesure 2	0,6			
263	B	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,21	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
264	B	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	7,52	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
265	B	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,12	Non dégradé	1	
266	B	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,32	Non dégradé	1	
267	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,45	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
268	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	8,13	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
269	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,75	Non dégradé	1	
270	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,74	Non dégradé	1	
271	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
272					partie haute (> 1m)	0,3			
273	B	Volet 1	Bois	Peinture	partie basse	7,23	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
274	B	Volet 2	Bois	Peinture	partie basse	6,21	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
275	C	Embrasure de fenêtre 3	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,9		0	
276					mesure 2	0			
277	C	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	11,14	Non dégradé	1	
278	C	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	14,23	Non dégradé	1	
279	C	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,7		0	
280					partie haute	0,1			
281					mesure 3	0,9			
282					partie basse	0,5			
283					partie haute	0,4			
284					mesure 3	0,6			
285	C	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
286					partie haute	0,2			
287					mesure 3	0,2			
288					partie basse	0,9			
289					partie haute	0,8			
290					mesure 3	0,1			
291	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
292					partie haute (> 1m)	0,1			
293	C	Volet 3	Bois	Peinture	partie basse	4,57	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
294	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
295					partie haute (> 1m)	0,6			
296		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
297					mesure 2	0,1			

N1 - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 26 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
298		Garde corps	Métal	Peinture	mesure 1	3,69	Non dégradé	1	
299	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
300					partie haute (> 1m)	0,4			
301	B	Embrasure de passage 1	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
302					mesure 2	0,6			
303	B	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
304					partie haute (> 1m)	0,9			
305	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
306					partie haute (> 1m)	0,5			
307	B	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	11,2	Non dégradé	1	
308	C	Embrasure de passage 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,4		0	
309					mesure 2	0,1			
310	C	Embrasure de passage 3	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
311					mesure 2	0,9			
312	C	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
313					partie haute (> 1m)	0,1			
314	C	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
315					partie haute (> 1m)	0,4			
316	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
317					partie haute (> 1m)	0,1			
318					partie basse (< 1m)	0,6			
319					partie haute (> 1m)	0,9			
320	C	Porte 2	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,8		0	
321					partie basse (< 1m)	0,1			
322					partie haute (> 1m)	0,8			
323					mesure 3 (> 1m)	0,6			
324					partie basse (< 1m)	0,8			
325					partie haute (> 1m)	0,2			
326	C	Porte 3	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,8		0	
327					partie basse (< 1m)	0			
328					partie haute (> 1m)	0,1			
329					mesure 3 (> 1m)	0,8			
330	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
331					partie haute (> 1m)	0,9			
332	E	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
333					mesure 2	0,5			
334	E	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
335					partie haute	0,8			
336	E	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,1		0	
337					partie haute	0,6			
338	E	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,1		0	
339					partie haute	0,9			
340	E	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,5		0	
341					partie haute	0,1			
342	E	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
343					partie haute (> 1m)	0,9			
344	E	Volet	bois	peinture	partie basse	0,1		0	
345					partie haute	0,4			
346	F	Embrasure de passage 4	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,7		0	
347					mesure 2	0,2			
348	F	Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
349					partie haute (> 1m)	0,5			
350	F	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
351					partie haute (> 1m)	0,2			
352	F	Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,24	Non dégradé	1	
353		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
354					mesure 2	0,2			

N1 - Cuisine 2

Nombre d'unités de diagnostic : 24 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
355	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
356					partie haute (> 1m)	0,9			
357	A	Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
358					partie haute (> 1m)	0,9			
359	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
360					partie haute (> 1m)	0,7			
361	A	Placard	enduit	Peinture	mesure 1	0,3		0	
362					mesure 2	0,2			
363	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,21	Non dégradé	1	
364	A	Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,23	Non dégradé	1	
365	B	Embrasure de passage 1	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
366					mesure 2	0,6			
367	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
368					partie haute (> 1m)	0,2			
369	C	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
370					partie haute (> 1m)	0,9			
371	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
372					partie haute (> 1m)	0,3			
373	C	Placard	enduit	Peinture	mesure 1	0,6		0	
374					mesure 2	0,4			
375					partie basse (< 1m)	0,8			
376					partie haute (> 1m)	0,3			
377	C	Porte 3	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,4		0	
378					partie basse (< 1m)	0,6			
379					partie haute (> 1m)	0,8			
380					mesure 3 (> 1m)	0,5			
381	D	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
382					mesure 2	0,7			
383	D	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
384					mesure 2	0,5			

385	D	Embrasure de passage 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
386					mesure 2	0,5			
387	D	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,8		0	
388					partie haute	0,4			
389	D	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,5		0	
390					partie haute	0,8			
391	D	Grilles	Métal	Peinture	mesure 1	3,69	Non dégradé	1	
392	D	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,6		0	
393					partie haute	0,5			
394	D	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,9		0	
395					partie haute	0,3			
396	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
397					partie haute (> 1m)	0,5			
398	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
399					partie haute (> 1m)	0,9			
400	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
401					partie haute (> 1m)	0,4			
402					mesure 3 (> 1m)	0,2			
403					partie basse (< 1m)	0,2			
404					partie haute (> 1m)	0,3			
405					mesure 3 (> 1m)	0,9			
406		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,8		0	
407					mesure 2	0,1			

N1 - Buanderie

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
408	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
409					partie haute (> 1m)	0,7			
410	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
411					partie haute (> 1m)	0,6			
412	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
413					partie haute (> 1m)	0,9			
414	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
415					partie haute (> 1m)	0,9			
416	C	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
417					partie haute (> 1m)	0,7			
418	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
419					partie haute (> 1m)	0,8			
420		Plafond	bois	peinture	mesure 1	0,3		0	
421					mesure 2	0,1			

N1 - Pièce

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
422	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
423					partie haute (> 1m)	0,4			
424	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
425					partie haute (> 1m)	0,8			
426	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
427					partie haute (> 1m)	0,5			
428	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
429					partie haute (> 1m)	0,8			
430	C	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,4		0	
431					mesure 2	0,7			
432	C	Fenêtre extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,2		0	
433					partie haute	0,6			
434	C	Fenêtre intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,6		0	
435					partie haute	0,7			
436	C	Grilles	Métal	Peinture	mesure 1	1,19	Non dégradé	1	
437	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,5		0	
438					partie haute	0,5			
439	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,3		0	
440					partie haute	0,9			
441	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
442					partie haute (> 1m)	0,2			
443	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
444					partie haute (> 1m)	0,9			
445		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
446					mesure 2	0,4			

N1 - Salon/Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 56 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 3 soit 5 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
447	A	Embrasure de passage 1	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
448					mesure 2	0,8			
449	A	Embrasure de passage 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
450					mesure 2	0			
451	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
452					partie haute (> 1m)	0,2			
453	A	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
454					partie haute (> 1m)	0,5			
455	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
456					partie haute (> 1m)	0,9			
457	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
458					partie haute (> 1m)	0,6			
459	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
460					partie haute (> 1m)	0,7			
461	B	Allège fenêtre 1	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,7		0	
462					mesure 2	0,4			
463	B	Embrasure de fenêtre 1	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,8		0	
464					mesure 2	0,9			



465	B	Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	14,23	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
466	B	Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	18,68	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
467	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	4,9	Dégradé (Pulvérence)	3	
468	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	7,65	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
469	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
470					partie haute (> 1m)	0,2			
471	B	Volet 1	bois	peinture	partie basse	0,2		0	
472					partie haute	0,4			
473	C	Allège fenêtre 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
474					mesure 2	0,9			
475	C	Embrasure de fenêtre 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
476					mesure 2	0,6			
477	C	Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	3,6	Non dégradé	1	
478	C	Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	18,6	Non dégradé	1	
479	C	Grilles	Métal	Peinture	mesure 1	3,41	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
480	C	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	2,3	Non dégradé	1	
481	C	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	12,36	Non dégradé	1	
482	C	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
483					partie haute (> 1m)	0,5			
484	C	Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
485					partie haute (> 1m)	0,3			
486	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
487					partie haute (> 1m)	0,1			
488	C	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
489					partie haute (> 1m)	0,3			
490	C	Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
491					partie haute (> 1m)	0,5			
492	D	Allège fenêtre 3	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,4		0	
493					mesure 2	0,7			
494	D	Allège fenêtre 4	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
495					mesure 2	0,6			
496	D	Allège fenêtre 5	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
497					mesure 2	0,6			
498	D	Allège fenêtre 6	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,8		0	
499					mesure 2	0,6			
500	D	Embrasure de fenêtre 3	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
501					mesure 2	0,6			
502	D	Embrasure de fenêtre 4	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
503					mesure 2	0,3			
504	D	Embrasure de fenêtre 5	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
505					mesure 2	0,1			
506	D	Embrasure de fenêtre 6	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
507					mesure 2	0,9			
508	D	Fenêtre 3 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,2		0	
509					partie haute	0,6			
510					mesure 3	0,3			
511					partie basse	0,6			
512					partie haute	0,6			
513					mesure 3	0,9			
514	D	Fenêtre 3 intérieure	bois	vernis	partie basse	14,56	Dégradé (Ecaillage)	3	
515	D	Fenêtre 4 extérieure	bois	vernis	partie basse	4,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
516	D	Fenêtre 4 intérieure	bois	vernis	partie basse	18,65	Dégradé (Ecaillage)	3	
517	D	Fenêtre 5 extérieure	bois	vernis	partie basse	17,2	Non dégradé	1	
518	D	Fenêtre 5 intérieure	bois	vernis	partie basse	11,2	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
519	D	Fenêtre 6 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,7		0	
520					partie haute	0,7			
521					mesure 3	0,7			
522					partie basse	0			
523					partie haute	0,9			
524					mesure 3	0,3			
525	D	Fenêtre 6 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,5		0	
526					partie haute	0,1			
527					mesure 3	0,6			
528					partie basse	0,1			
529					partie haute	0			
530					mesure 3	0			
531	D	Grilles	Métal	Peinture	mesure 1	2,41	Non dégradé	1	
532	D	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,5		0	
533					partie haute	0,2			
534					mesure 3	0,1			
535					partie basse	0,2			
536					partie haute	0,6			
537					mesure 3	0,3			
538	D	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	bois	vernis	partie basse	12,35	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
539	D	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	bois	vernis	partie basse	3,23	Non dégradé	1	
540	D	Huisserie Fenêtre 4 intérieure	bois	vernis	partie basse	11,23	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
541	D	Huisserie Fenêtre 5 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,9		0	
542					partie haute	0,5			
543					mesure 3	0,6			
544					partie basse	0,2			
545					partie haute	0,5			
546					mesure 3	0,8			
547	D	Huisserie Fenêtre 5 intérieure	bois	vernis	partie basse	14,36	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
548	D		bois	vernis	partie basse	0,2		0	

549		Huisserie Fenêtre 6 extérieure			partie haute	0,2			
550					mesure 3	0,8			
551					partie basse	0,8			
552					partie haute	0,8			
553					mesure 3	0,6			
554					partie basse	0,6			
555	D	Huisserie Fenêtre 6 intérieure	bois	vernis	partie haute	0,2		0	
556					mesure 3	0,9			
557					partie basse	0,5			
558					partie haute	0,5			
559					mesure 3	0			
560	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
561					partie haute (> 1m)	0,5			
562	D	Volet 2	bois	peinture	partie basse	0,2		0	
563					partie haute	0,5			
564	D	Volet 3	bois	peinture	partie basse	0,3		0	
565					partie haute	0,1			
566		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
567					mesure 2	0,8			

N1 - P. S/S 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
568	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
569					partie haute (> 1m)	0,8			
570	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
571					partie haute (> 1m)	0,9			
572	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
573					partie haute (> 1m)	0,7			
574	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
575					partie haute (> 1m)	0,4			
576	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
577					partie haute (> 1m)	0,7			
578	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
579					partie haute (> 1m)	0,9			
580		Plafond	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
581					mesure 2	0,4			

N1 - P. S/S 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
582	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
583					partie haute (> 1m)	0,1			
584	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
585					partie haute (> 1m)	0,3			
586	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
587					partie haute (> 1m)	0,4			
588	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
589					partie haute (> 1m)	0,3			
590	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
591					partie haute (> 1m)	0,2			
592	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
593					partie haute (> 1m)	0,5			
594		Plafond	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
595					mesure 2	0			

N1 - Terrasse

Nombre d'unités de diagnostic : 1 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
596		Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	18,65	Non dégradé	1	

N1 - Salon

Nombre d'unités de diagnostic : 26 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
597	A	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,8		0	
598					mesure 2	0,7			
599					partie basse (< 1m)	0,4			
600					partie haute (> 1m)	0,1			
601	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,1		0	
602					partie basse (< 1m)	0,3			
603					partie haute (> 1m)	0,9			
604					mesure 3 (> 1m)	0,4			
605	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	20,49	Non dégradé	1	
606					partie basse (< 1m)	0,6			
607					partie haute (> 1m)	0,2			
608	A	Porte 1	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,1		0	
609					partie basse (< 1m)	0,2			
610					partie haute (> 1m)	0,8			
611					mesure 3 (> 1m)	0,9			
612	B	Allège fenêtre 1	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
613					mesure 2	0,5			
614	B	Allège fenêtre 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
615					mesure 2	0			
616	B	Embrasure de fenêtre 1	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
617					mesure 2	0,5			
618	B	Embrasure de fenêtre 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
619					mesure 2	0,2			
620	B	Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	1,9	Non dégradé	1	
621	B	Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	12,22	Non dégradé	1	

622	B	Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	2,74	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
623	B	Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	10,48	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
624	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,2		0	
625					partie haute	0,6			
626	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	6,23	Non dégradé	1	
627	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,1		0	
628					partie haute	0			
629	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	12,36	Non dégradé	1	
630	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	24,71	Non dégradé	1	
631	B	Volet 1	bois	peinture	partie basse	0,5		0	
632					partie haute	0,5			
633	B	Volet 2	bois	peinture	partie basse	0,3		0	
634					partie haute	0,7			
635	C	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	29,47	Non dégradé	1	
636	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	10,72	Non dégradé	1	
637	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	20,42	Non dégradé	1	
638	D	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
639					partie haute (> 1m)	0			
640					mesure 3 (> 1m)	0,2			
641					partie basse (< 1m)	0,1			
642					partie haute (> 1m)	0,9			
643					mesure 3 (> 1m)	0,8			
644	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	10,39	Non dégradé	1	
645	D	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
646					partie haute (> 1m)	0,2			
647					mesure 3 (> 1m)	0,7			
648					partie basse (< 1m)	0,9			
649					partie haute (> 1m)	0,8			
650					mesure 3 (> 1m)	0,9			
651		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
652					mesure 2	0,4			

N1 - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 31 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
653	A	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
654					mesure 2	0,9			
655	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	17,85	Non dégradé	1	
656	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
657					partie haute (> 1m)	0,9			
658	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	12,9	Non dégradé	1	
659	B	Cheminée	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
660					mesure 2	0,8			
661	B	Embrasure de fenêtre 1	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,7		0	
662					mesure 2	0,9			
663	B	Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,5		0	
664					partie haute	0,9			
665					mesure 3	0,7			
666					partie basse	0,5			
667					partie haute	0,2			
668					mesure 3	0,7			
669	B	Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	9,53	Non dégradé	1	
670	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,3		0	
671					partie haute	0,7			
672					mesure 3	0,5			
673					partie basse	0,6			
674	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie haute	0,3		0	
675					mesure 3	0,6			
676					partie basse	0,8			
677	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie haute	0,4		0	
678					mesure 3	0,6			
679					partie basse	0,7			
680					partie haute	0,3			
681					mesure 3	0,7			
682	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
683					partie haute (> 1m)	0,7			
684	B	Volet 1	bois	peinture	partie basse	0,2		0	
685					partie haute	0,1			
686	C	Allège fenêtre 1	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
687					mesure 2	0,9			
688	C	Allège fenêtre 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
689					mesure 2	0,8			
690	C	Embrasure de fenêtre 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,4		0	
691					mesure 2	0			
692	C	Embrasure de fenêtre 3	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
693					mesure 2	0,1			
694	C	Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	12,32	Non dégradé	1	
695	C	Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	22,98	Non dégradé	1	
696	C	Fenêtre 3 extérieure	bois	vernis	partie basse	21,4	Non dégradé	1	
697	C	Fenêtre 3 intérieure	bois	vernis	partie basse	22,09	Non dégradé	1	
698	C	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	14,71	Non dégradé	1	
699	C	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	20,41	Non dégradé	1	
700	C	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	bois	vernis	partie basse	14,3	Non dégradé	1	
701	C	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	bois	vernis	partie basse	8,14	Non dégradé	1	
702	C	Mur		Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	

703			Enduit/Plâtre		partie haute (> 1m)	0,6			
704	C	Volet 2	bois	peinture	partie basse	0,7		0	
705					partie haute	0,1			
706	C	Volet 3	bois	peinture	partie basse	0,1		0	
707					partie haute	0,4			
708	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	20,71	Non dégradé	1	
709	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
710					partie haute (> 1m)	0,8			
711	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
712					mesure 3 (< 1m)	0,1			
713					mesure 2 (< 1m)	0,6			
714					partie basse (< 1m)	0,4			
715					partie haute (> 1m)	0,5			
716					mesure 3 (> 1m)	0,3			
717		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
718					mesure 2	0			

N1 - Dégagement 3

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
719	A	Embrasure de passage 1	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
720					mesure 2	0,6			
721					mesure 3	0,4			
722					mesure 1	0,1			
723					mesure 2	0,5			
724					mesure 3	0,9			
725	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	19,45	Non dégradé	1	
726	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
727					partie haute (> 1m)	0,2			
728	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
729					partie haute (> 1m)	0,8			
730					mesure 3 (> 1m)	0,2			
731					partie basse (< 1m)	0,2			
732					partie haute (> 1m)	0,3			
733					mesure 3 (> 1m)	0,3			
734	B	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,3		0	
735					mesure 2	0			
736	B	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
737					mesure 2	0,8			
738	B	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	21,35	Non dégradé	1	
739	B	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	20,58	Non dégradé	1	
740	B	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	7,32	Non dégradé	1	
741	B	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	12,36	Non dégradé	1	
742	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
743					partie haute (> 1m)	0,3			
744	B	Volet	bois	peinture	partie basse	0,3		0	
745					partie haute	0,4			
746	C	Embrasure de passage 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	8,03	Non dégradé	1	
747	C	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8,04	Non dégradé	1	
748	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
749					partie haute (> 1m)	0,3			
750	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	14,75	Non dégradé	1	
751	D	Embrasure de passage 3	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
752					mesure 2	0,7			
753					mesure 3	0,3			
754					mesure 1	0,4			
755					mesure 2	0,6			
756					mesure 3	0,1			
757	D	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	12,36	Non dégradé	1	
758	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
759					partie haute (> 1m)	0,1			
760	D	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8,63	Non dégradé	1	
761		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
762					mesure 2	0,2			

N1 - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
763		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
764					mesure 2	0,9			
765	A	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
766					mesure 2	0,6			
767	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	12,74	Non dégradé	1	
768	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
769					partie haute (> 1m)	0,2			
770	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	20,42	Non dégradé	1	
771	B	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
772					mesure 2	0,4			
773	B	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
774					mesure 2	0,3			
775	B	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	7,23	Non dégradé	1	
776	B	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	8,2	Non dégradé	1	
777	B	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	6,6	Non dégradé	1	
778	B	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	9,36	Non dégradé	1	
779	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
780					partie haute (> 1m)	0,4			
781	B	Volet	bois	peinture	partie basse	0,5		0	
782					partie haute	0,2			

783	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0
784					partie haute (> 1m)	0,9		
785	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	13,1	Non dégradé	1
786	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0
787					partie haute (> 1m)	0,5		
788	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	14,9	Non dégradé	1
789		Plafond	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0
790					mesure 2	0,2		

N1 - Wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
791	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7,3	Non dégradé	1	
792	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
793					partie haute (> 1m)	0,8			
794	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8,2	Non dégradé	1	
795	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
796					partie haute (> 1m)	0,9			
797	C	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,7		0	
798					mesure 2	0,2			
799	C	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
800					mesure 2	0,3			
801	C	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,7		0	
802					partie haute	0,8			
803	C	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,8		0	
804					partie haute	0,7			
805	C	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,2		0	
806					partie haute	0,4			
807	C	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,1		0	
808					partie haute	0,7			
809	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
810					partie haute (> 1m)	0,1			
811	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
812					partie haute (> 1m)	0,3			
813					mesure 3 (> 1m)	0,7			
814					partie basse (< 1m)	0,5			
815					partie haute (> 1m)	0,6			
816					mesure 3 (> 1m)	0,2			
817	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
818					partie haute (> 1m)	0,9			
819	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
820					partie haute (> 1m)	0			
821					mesure 3 (> 1m)	0,9			
822					partie basse (< 1m)	0,9			
823					partie haute (> 1m)	0,3			
824					mesure 3 (> 1m)	0,9			
825		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
826					mesure 2	0,8			

N1 - Dégagement 4

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
827	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
828					partie haute (> 1m)	0,9			
829					mesure 3 (> 1m)	0,4			
830					partie basse (< 1m)	0,1			
831					partie haute (> 1m)	0,4			
832					mesure 3 (> 1m)	0,9			
833	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
834					partie haute (> 1m)	0,6			
835	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
836					partie haute (> 1m)	0,9			
837					mesure 3 (> 1m)	0,3			
838					partie basse (< 1m)	0,8			
839	B	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0,4		0	
840					mesure 3 (> 1m)	0,9			
841					mesure 1	0,6			
842	B	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 2	0,1		0	
843					mesure 1	0,5			
844	B	Fenêtre extérieure	bois	vernis	mesure 2	0		0	
845					partie basse	0,6			
846	B	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie haute	0,9		0	
847					partie basse	0,9			
848	B	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie haute	0,9		0	
849					partie basse	0			
850	B	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie haute	0,4		0	
851					partie basse	0,8			
852	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie haute	0,8		0	
853					partie basse (< 1m)	0,9			
854	C	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
855					mesure 1	0,2			
856	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 2	0,6		0	
857					partie basse (< 1m)	0,5			
858	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0,4		0	
859					partie basse (< 1m)	0,7			
860	E	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,3	Non dégradé	1	
861					partie basse (< 1m)	7,41			
862	E	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
863					partie haute (> 1m)	0,9			
864	E	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	20,73	Non dégradé	1	
865		Plafond	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
866					mesure 2	0,5			

N1 - Salle de bain

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
867	A	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,7		0	
868					mesure 2	0,4			
869	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
870					partie haute (> 1m)	0,3			
871	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
872					partie haute (> 1m)	0,4			
873	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
874					partie haute (> 1m)	0,5			
875	D	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
876					mesure 2	0,2			
877	D	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
878					mesure 2	0,4			
879	D	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	6,1	Non dégradé	1	
880	D	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	6,9	Non dégradé	1	
881	D	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	6,3	Non dégradé	1	
882	D	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	5,84	Non dégradé	1	
883	D	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
884					partie haute (> 1m)	0,3			
885	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
886					partie haute (> 1m)	0,1			
887	D	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
888					partie haute (> 1m)	0,9			
889		Plafond	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,3		0	
890					mesure 2	0,4			

N1 - Escalier 3

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Contre marches	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
891		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
892					partie haute (> 1m)	0,2			
893		Main courante	Métal	peinture	mesure 1	4,29	Non dégradé	1	
-		Marches	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
894		Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
895					partie haute (> 1m)	0,3			
896		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
897					partie haute (> 1m)	0,4			
898		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
899					mesure 2	0,8			

N2 - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
900	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
901					partie haute (> 1m)	0,6			
902	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
903					partie haute (> 1m)	0,1			
904	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
905					partie haute (> 1m)	0,9			
906	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
907					partie haute (> 1m)	0,6			
908	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
909					partie haute (> 1m)	0,8			
910	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
911					partie haute (> 1m)	0,2			
-		Plafond	bois lamellé		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

N2 - Dégagement 5

Nombre d'unités de diagnostic : 22 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
912		Garde corps	Métal	Peinture	mesure 1	4,2	Non dégradé	1	
913	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
914					partie haute (> 1m)	0,2			
915	B	Huisserie Porte d'entrée extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
916					partie haute (> 1m)	0,4			
917	B	Huisserie Porte d'entrée intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
918					partie haute (> 1m)	0,8			
919	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
920					partie haute (> 1m)	0			
921	B	Porte d'entrée extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
922					partie haute (> 1m)	0,9			
923	B	Porte d'entrée intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
924					partie haute (> 1m)	0,7			
925	C	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
926					mesure 2	0,1			
927	C	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,3		0	
928					mesure 2	0,1			
929	C	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
930					mesure 2	0			
931	C	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	21	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
932	C	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	6,74	Non dégradé	1	
933	C	Grilles	Métal	peinture	mesure 1	3,1	Non dégradé	1	
934	C	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	2,3	Non dégradé	1	

935	C	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	11,2	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
936	C	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
937					partie haute (> 1m)	0,3			
938	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
939					partie haute (> 1m)	0,9			
940	C	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,2	Non dégradé	1	
941	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
942					partie haute (> 1m)	0,1			
943	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
944					partie haute (> 1m)	0,9			
945	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
946					partie haute (> 1m)	0,8			
947					mesure 3 (> 1m)	0,8			
948					partie basse (< 1m)	0,2			
949					partie haute (> 1m)	0,1			
950					mesure 3 (> 1m)	0			
951		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,8		0	
952					mesure 2	0,5			

N2 - Terrasse 2

Nombre d'unités de diagnostic : 1 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Pierres	-	Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

N2 - Abris

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
953	A	Huisserie Porte d'entrée extérieure	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,8		0	
954					partie haute (> 1m)	0,8			
955	A	Huisserie Porte d'entrée intérieure	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,2		0	
956					partie haute (> 1m)	0,9			
957	A	Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
958					partie haute (> 1m)	0,1			
959	A	Porte d'entrée extérieure	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,4		0	
960					partie haute (> 1m)	0,8			
961	A	Porte d'entrée intérieure	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,2		0	
962					partie haute (> 1m)	0,3			
963	B	Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
964					partie haute (> 1m)	0			
965	C	Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
966					partie haute (> 1m)	0,3			
967	D	Mur	Crépi	Peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
968					partie haute (> 1m)	0			
-		Plafond	panneaux fibro-ciment	-	Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

N2 - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 26 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
969		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	5,9	Non dégradé	1	
970	A	Cheminée	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,9		0	
971					mesure 2	0,9			
972	A	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
973					mesure 2	0,9			
974	A	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,1		0	
975					partie haute (> 1m)	0			
976	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
977					partie haute (> 1m)	0,4			
978	A	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	12,2	Non dégradé	1	
979	B	Allège fenêtre 1	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,4		0	
980					mesure 2	0,7			
981	B	Allège fenêtre 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,7		0	
982					mesure 2	0,4			
983	B	Embrasure de fenêtre 1	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
984					mesure 2	0,8			
985	B	Embrasure de fenêtre 2	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
986					mesure 2	0,4			
987	B	Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	8,7	Non dégradé	1	
988	B	Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	11,7	Non dégradé	1	
989	B	Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	6,3	Non dégradé	1	
990	B	Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	12,3	Non dégradé	1	
991	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	12,3	Non dégradé	1	
992	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	10,9	Non dégradé	1	
993	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	12,3	Non dégradé	1	
994	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	7,65	Non dégradé	1	
995	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
996					partie haute (> 1m)	0,7			
997	B	Volet 1	bois	peinture	partie basse	0,6		0	
998					partie haute	0,1			
999	B	Volet 2	bois	peinture	partie basse	0,9		0	
1000					partie haute	0,6			
1001	C	Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
1002					partie basse (< 1m)	0			
1003	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1004					partie haute (> 1m)	0,7			
1005	C	Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	14,7	Non dégradé	1	
1006	D	Mur		Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	

1007			Enduit/Plâtre		partie haute (> 1m)	0,5			
1008		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
1009			Enduit/Plâtre		mesure 2	0,2			

N2 - Salle d'eau

Nombre d'unités de diagnostic : 22 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
1010	A	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1011					partie haute (> 1m)	0,9			
1012	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1013					partie haute (> 1m)	0,1			
1014	A	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1015					partie haute (> 1m)	0,6			
1016	B	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
1017					mesure 2	0,7			
1018	B	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
1019					mesure 2	0,4			
1020	B	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	4,21	Non dégradé	1	
1021	B	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	5,7	Non dégradé	1	
1022	B	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,9,436		0	
1023					partie haute	0,3			
1024	B	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	5,63	Non dégradé	1	
1025	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
1026					partie haute (> 1m)	0,9			
-	B	Mur	Enduit/Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1027	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1028					partie haute (> 1m)	0,9			
-	B	Mur	Enduit/Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1029	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
1030					partie haute (> 1m)	0,6			
-	C	Mur	Enduit/Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1031	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
1032					partie haute (> 1m)	0,2			
-	C	Mur	Enduit/Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1033	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
1034					partie haute (> 1m)	0,2			
-	D	Mur	Enduit/Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1035	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1036					partie haute (> 1m)	0,3			
-	D	Mur	Enduit/Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1037		Plafond	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
1038					mesure 2	0,4			

N2 - Dégagement 6

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
1039	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
1040					partie haute (> 1m)	0,8			
1041	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
1042					partie haute (> 1m)	0,9			
1043	C	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,9		0	
1044					partie haute (> 1m)	0,6			
1045	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
1046					partie haute (> 1m)	0,9			
1047	C	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	12,36	Non dégradé	1	
1048	D	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
1049					mesure 2	0,8			
1050	D	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,8		0	
1051					mesure 2	0,2			
1052	D	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,3		0	
1053					partie haute	0,8			
1054	D	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	12,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1055	D	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,8		0	
1056					partie haute	0,6			
1057	D	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,9		0	
1058					partie haute	0,4			
1059	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
1060					partie haute (> 1m)	0,5			
1061	D	Volet	bois	peinture	partie basse	0,6		0	
1062					partie haute	0,1			
1063	E	Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1064					partie haute (> 1m)	0,3			
1065	E	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1066					partie haute (> 1m)	0,5			
1067	E	Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	3,41	Non dégradé	1	
1068	F	Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,8		0	
1069					partie haute (> 1m)	0,6			
1070	F	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1071					partie haute (> 1m)	0,2			
1072	F	Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
1073					partie haute (> 1m)	0,8			
1074					mesure 3 (> 1m)	0,4			
1075					partie basse (< 1m)	0,8			
1076					partie haute (> 1m)	0,4			
1077					mesure 3 (> 1m)	0,7			

1078		Plafond	bois	Peinture	mesure 1	0,8		0	
1079					mesure 2	0,3			

N2 - Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
1080	1	Volet 2	bois	peinture	partie basse	0,1		0	
1081					partie haute	0,1			
1082	A	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,8		0	
1083					partie haute (> 1m)	0,3			
1084	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
1085					partie haute (> 1m)	0,7			
1086	A	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	3,2	Non dégradé	1	
1087	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
1088					partie haute (> 1m)	0,7			
1089	C	Cheminée	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
1090					mesure 2	0,3			
1091	C	Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,9		0	
1092					partie haute (> 1m)	0,2			
1093	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
1094					partie haute (> 1m)	0,1			
1095	C	Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1096					partie haute (> 1m)	0,6			
1097					mesure 3 (> 1m)	0,9			
1098					partie basse (< 1m)	0			
1099					partie haute (> 1m)	0,9			
1100					mesure 3 (> 1m)	0,7			
1101	D	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,8		0	
1102					mesure 2	0,1			
1103	D	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
1104					mesure 2	0,9			
1105	D	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,1		0	
1106					partie haute	0,5			
1107	D	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	14,75	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1108	D	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,4		0	
1109					partie haute	0,4			
1110	D	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,1		0	
1111					partie haute	0,9			
1112	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1113					partie haute (> 1m)	0,9			
1114	D	Volet 1	bois	peinture	partie basse	0,5		0	
1115					partie haute	0,7			
1116		Plafond	bois	peinture	mesure 1	0,4		0	
1117					mesure 2	0,3			

N2 - Salle d'eau 2

Nombre d'unités de diagnostic : 24 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
1118	1	Volet 2	bois	peinture	partie basse	0,8		0	
1119					partie haute	0,9			
1120	A	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1121					partie haute (> 1m)	0,7			
1122	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1123					partie haute (> 1m)	0,7			
1124	A	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,7		0	
1125					partie haute (> 1m)	0,4			
1126	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1127					partie haute (> 1m)	0			
-	B	Mur	Enduit/Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1128	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1129					partie haute (> 1m)	0,9			
-	B	Mur	Enduit/Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1130	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1131					partie haute (> 1m)	0,5			
-	C	Mur	Enduit/Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1132	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1133					partie haute (> 1m)	0,4			
-	C	Mur	Enduit/Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1134	D	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
1135					mesure 2	0,9			
1136	D	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
1137					mesure 2	0,1			
1138	D	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,1		0	
1139					partie haute	0,4			
1140	D	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,5		0	
1141					partie haute	0,5			
1142	D	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,6		0	
1143					partie haute	0,9			
1144	D	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0		0	
1145					partie haute	0,3			
1146	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1147					partie haute (> 1m)	0,6			
-	D	Mur	Enduit/Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1148	D	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1149					partie haute (> 1m)	0,9			
-	D	Mur	Enduit/Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1150	D	Volet 1	bois	peinture	partie basse	0,3		0	

1151					partie haute	0,3			
1152		Plafond	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,7		0	
1153					mesure 2	0,9			

N2 - Chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
1154	A	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
1155					mesure 2	0,7			
1156	A	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,9		0	
1157					partie haute (> 1m)	0,4			
1158	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
1159					partie haute (> 1m)	0,4			
1160	A	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,7		0	
1161					partie haute (> 1m)	0,5			
1162	B	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,9		0	
1163					mesure 2	0,3			
1164	B	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,7		0	
1165					mesure 2	0,9			
1166	B	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,1		0	
1167					partie haute	0,8			
1168	B	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,5		0	
1169					partie haute	0,8			
1170	B	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,9		0	
1171					partie haute	0,6			
1172	B	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,7		0	
1173					partie haute	0,9			
1174	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,8		0	
1175					partie haute (> 1m)	0,5			
1176	B	Volet	bois	peinture	partie basse	0,8		0	
1177					partie haute	0,2			
1178	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1179					partie haute (> 1m)	0,8			
1180	D	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1181					partie haute (> 1m)	0,6			
1182		Plafond	bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
1183					mesure 2	0,6			

N2 - Wc 3

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
1184	A	Embrasure de passage	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,3		0	
1185					mesure 2	0,9			
1186	A	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,9		0	
1187					partie haute (> 1m)	0,9			
1188	A	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1189					partie haute (> 1m)	0,4			
1190	A	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1191					partie haute (> 1m)	0,5			
1192	B	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1193					partie haute (> 1m)	0,4			
1194	C	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
1195					mesure 2	0,4			
1196	C	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,9		0	
1197					partie haute	0,1			
1198	C	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,9		0	
1199					partie haute	0,8			
1200	C	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,2		0	
1201					partie haute	0			
1202	C	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,9		0	
1203					partie haute	0,2			
1204	C	Mur	Enduit/Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,9		0	
1205					partie haute (> 1m)	0			
1206		Plafond	bois	peinture	mesure 1	0,7		0	
1207					mesure 2	0,8			

N2 - Salle de bain 2

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
1208	A	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1209					partie haute (> 1m)	0,6			
1210	A	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1211					partie haute (> 1m)	0,5			
1212	A	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,7		0	
1213					partie haute (> 1m)	0,2			
1214	B	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1215					partie haute (> 1m)	0,2			
1216	C	Mur	Enduit/Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1217					partie haute (> 1m)	0,2			
1218	D	Allège fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
1219					mesure 2	0,8			
1220	D	Embrasure de fenêtre	Enduit/Plâtre	peinture	mesure 1	0,4		0	
1221					mesure 2	0,9			
1222	D	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,8		0	
1223					partie haute	0,5			
1224	D	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,2		0	
1225					partie haute	0,6			
1226	D	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,5		0	
1227					partie haute	0,8			
1228	D	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,5		0	
1229					partie haute	0,3			
1230	D	Mur		Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	

1231			Enduit/Plâtre		partie haute (> 1m)	0,6			
1232		Plafond	Enduit/Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1233	mesure 2				0,4				

N3 - Combles

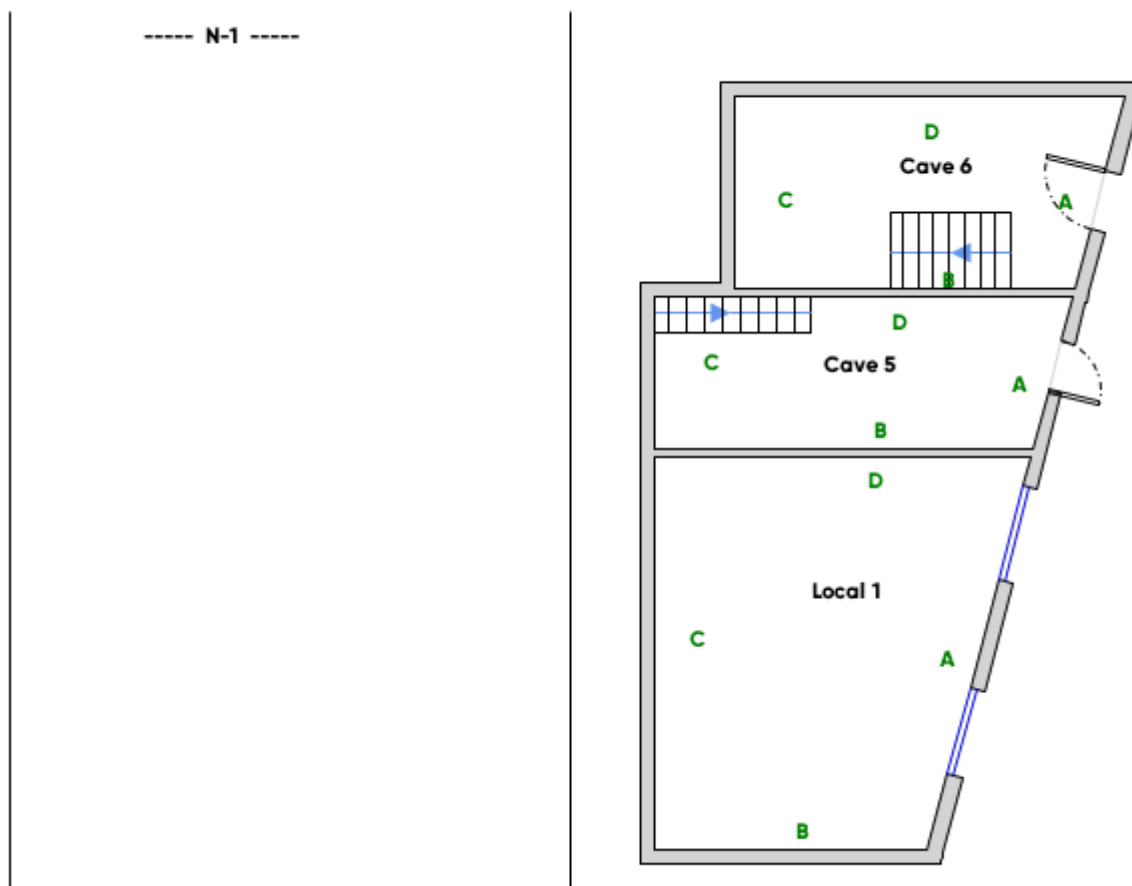
Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Pannes, chevrons et liteaux	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	panneaux fibro-ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

*L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage

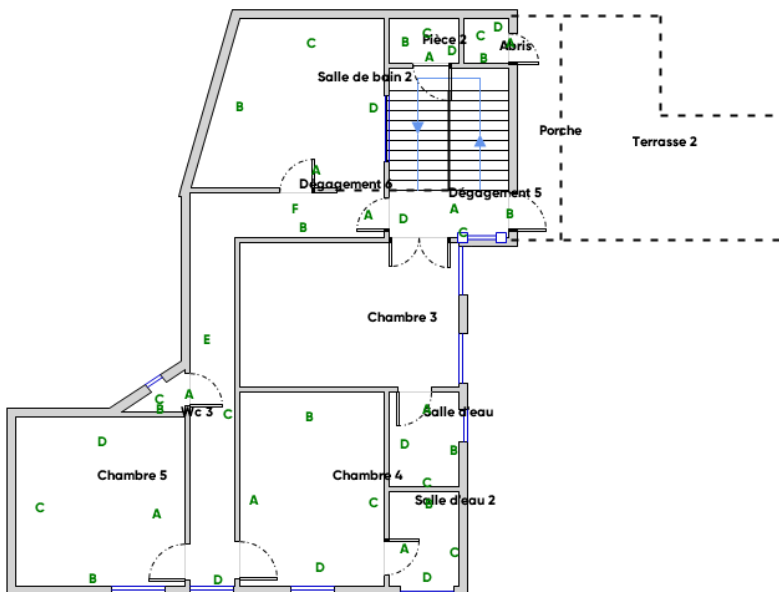


constat des risques d'exposition au plomb : CREP*

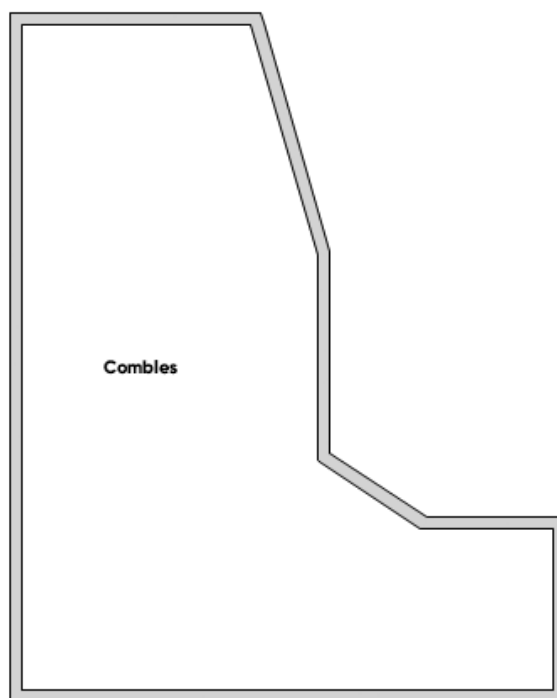


constat des risques d'exposition au plomb : CREP*

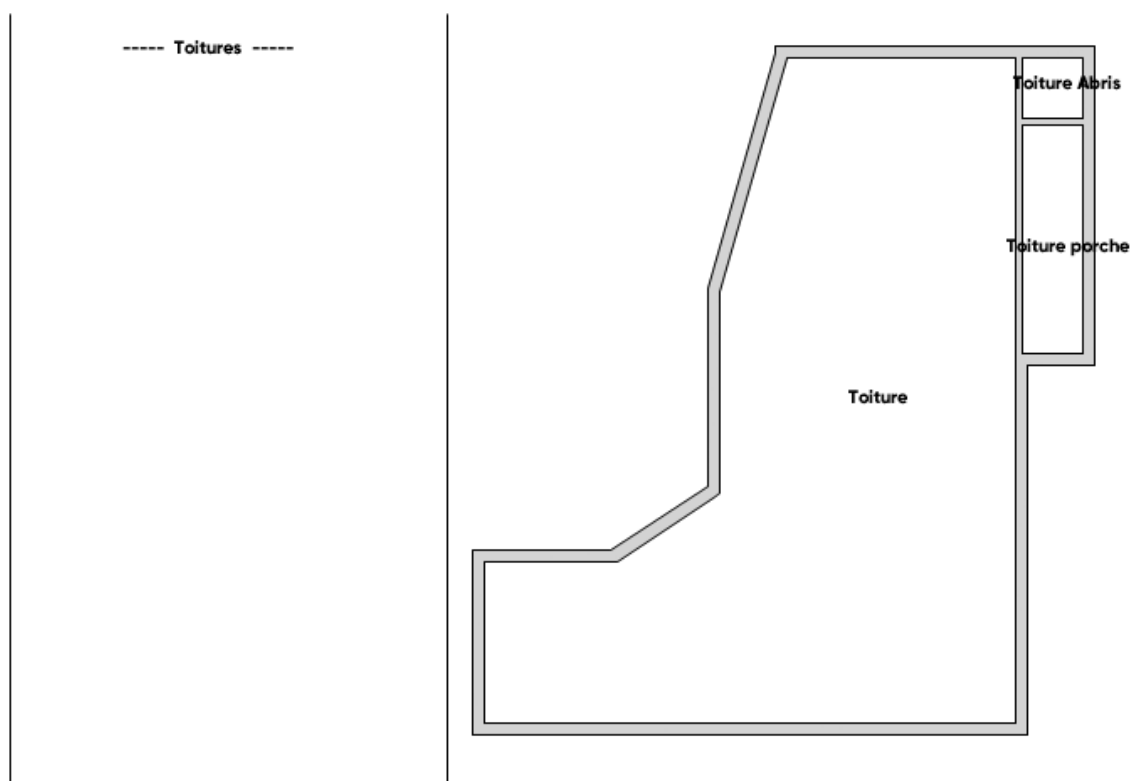
----- N2 -----



----- N3 -----



constat des risques d'exposition au plomb : CREP*



6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	675	55	484	102	29	5
%	100	8 %	72 %	15 %	4 %	1 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (dégradé) sur certaines unités de diagnostic et en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Dans le cas d'une location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale (article L 1334-9 du Code de la Santé Publique).

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Le diagnostic se limite aux zones habitables rendues visibles et accessibles par le propriétaire.

Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès.

Nous nous engageons, lors d'une autre visite, à compléter le diagnostic sur les zones habitables ayant été rendues accessibles.

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 22/09/2023).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (Accompagnateur) :

M. DE LAUZUN

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à LUNEL, le 23/09/2022.

Par : GENTILHOMME Servane

7. Obligation d'informations pour les propriétaires :

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

« L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement. »

« Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale. »

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb :

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 « Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb ».

Sites Internet :

- Ministère chargé de la santé (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques « Plomb » ou « Saturnisme »)
- Ministère chargé du logement : <http://www.logement.gouv.fr>
- Agence nationale de l'habitat (ANAH) : <http://www.anah.fr/> (fiche Peintures au plomb disponible, notamment)
- Institut national de recherche et de sécurité (INRS) : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent où se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

9.4 Annexe – autres documents :

Document(s) :

L'attestation de Responsabilité Civile Professionnelle et les Certifications de l'opérateur de diagnostic attachées avec l'attestation sur l'honneur ne peuvent et ne doivent pas être dissociées du présent rapport de repérage.



Diagnostic installation électricité :

Etat de l'installation intérieure d'électricité

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Numéro de dossier : **53760**
Technicien : **GENTILHOMME Servane**
Assurance : **ALLIANZ 808109011**

Date du repérage : **23/09/2022**
Heure d'arrivée : **09 h 32**
Durée du repérage : **03 h 40**

Référence règlementaires et normatives :

Norme(s) utilisée(s) :

AFNOR NF C 16-600

Conclusion :

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).



Fiche de renseignement :

Propriétaire :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME

Donneur d'ordre :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME
Qualité du donneur d'ordre : Autre

Immeuble bati visite :

Adresse du bien :

6 Place De La Peyre 07260 JOYEUSE

Type de bien :

Maison individuelle

Année de construction :

< 01/01/1949

Année de l'installation :

Inconnue

Distributeur d'électricité :

NC

Désignation des lots :

Identification :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Ref. Cadastre :

Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 442

Périmètre de repérage :

Ensemble de la propriété

Nb. de niveaux : 5

Nb. de bâtiments : 1

Designation de l'opérateur de diagnostic

:

Nom et prénom :

GENTILHOMME Servane

Fonction :

Opérateur de repérage

Entreprise :

DIMO DIAGNOSTIC

Adresse :

325 Avenue Maréchal Leclerc 34400 LUNEL

N°SIREN :

829 642 370

Assurance :

ALLIANZ

808109011

date d'échéance : 30/09/2022

Accompagnateur :

M. DE LAUZUN

Le présent rapport est établi par une personne

I.Cert

Dans les compétences sont certifiées par :

N° Certification : CPDI5610 Obtention : 02/03/2020

Echéance : 01/03/2027

Le rapport de repérage :

Date d'émission du rapport de repérage : 23/09/2022, remis au propriétaire le 23/09/2022.

Diffusion : Le présent certificat ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses.



Sommaire :

- A. Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité**

- B. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes**

- C. Avertissement particulier**

- D. Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel**

- E. Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées**

- F. Informations complémentaires**

Annexe(s)

A. Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure électricité :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;

Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;

Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

B. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes :

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. <u>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</u> <i>Remarques :</i> (N2 - Chambre 5)
	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. <u>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</u> <i>Remarques :</i> (N1 - Dégagement 3)
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement. <i>Remarques :</i> (N2 - Abris)

Domaines	Anomalies
conducteurs, sur chaque circuit	Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Remarques : (N0 - Glacier)
	Le courant assigné de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement n'est pas adapté.
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Remarques : (N2 - Salle d'eau 2)
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : (N0 - Pièce 1)
	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : (N1 - Dégagement 4)
	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : (N0 - Cave 1)
	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : (N1 - Salon/Séjour)
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : (N1 - Salle de bain)

Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Domaines	Anomalies relatives aux installations particulières
Néant	-

Informations complémentaires :

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur Remarques : (N0 - Glacier)
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

1. Informations complémentaires :

- (1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Néant

C. Avertissement particulier :

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B3.3.1 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Élément constituant la prise de terre approprié	Contrôle impossible: élément constituant la prise de terre non visible.
B3.3.2 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Présence d'un conducteur de terre	Contrôle impossible: Conducteur de terre non visible ou partiellement visible
B3.3.3 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Connexion non visible.
B3.3.4 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	
B3.3.4 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs	Les connexions du conducteur de liaison équipotentielle principale sur les éléments conducteurs ne sont pas visibles.
B3.3.5 c	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Éléments constituant le conducteur principal de protection appropriés	Conducteur principal de protection non visible ou partiellement visible.
B3.3.5 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection	Conducteur principal de protection non visible ou partiellement visible.

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant



D. Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel :

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : 23/09/2022

Etat rédigé à LUNEL, le 23/09/2022.

Par : GENTILHOMME Servane

Signature du représentant :

E. Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

Domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

F. Informations complémentaires :

Groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Annexe(s) :

Document(s) :

L'attestation de Responsabilité Civile Professionnelle et les Certifications de l'opérateur de diagnostic attachées avec l'attestation sur l'honneur ne peuvent et ne doivent pas être dissociées du présent rapport de repérage.

Photos :

	<p>Photo PHEle001 Libellé de l'anomalie : B4.3 f3 A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement. Remarques : (N2 - Abris)</p>
	<p>Photo PHEle002 Libellé du point de contrôle : B3.3.6 a2 Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : (N2 - Chambre 5)</p>
	<p>Photo PHEle003 Libellé de l'anomalie : B6.3.1 a Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Remarques : (N2 - Salle d'eau 2)</p>
	<p>Photo PHEle004 Libellé de l'anomalie : B8.3 b L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : (N1 - Salon/Séjour)</p>

	<p>Photo PHEle005 Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : (N1 - Dégagement 4)</p>
	<p>Photo PHEle006 Libellé du point de contrôle : B3.3.6 a3 Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : (N1 - Dégagement 3)</p>
	<p>Photo PHEle007 Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : (N1 - Salle de bain)</p>
	<p>Photo PHEle008 Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : (N0 - Pièce 1)</p>
	<p>Photo PHEle009 Libellé du point de contrôle : B2.3.2 a L'installation électrique, située entre les bornes aval du disjoncteur de branchement non différentiel et les bornes aval du (des) dispositif(s) de protection différentielle protégeant l'ensemble de l'installation électrique, n'est pas de classe II ou ne présente pas une isolation équivalente à la classe II.</p>

	<p>Photo PHEle010 Libellé de l'anomalie : B4.3 h Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Remarques : (NO - Glacier)</p>
	<p>Photo PHEle011 Libellé de l'information complémentaire : B11 b2 Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur Remarques : (NO - Glacier)</p>
	<p>Photo PHEle012 Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : (NO - Cave 1)</p>

Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel :

Tester mensuellement le(s) dispositif(s) différentiel(s).

Regles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive) :

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



Diagnostic gaz

Etat de l'installation intérieure de gaz

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 18 novembre 2013 et 12 février 2014 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Numéro de dossier : **53760**
Technicien : **GENTILHOMME Servane**
Assurance : **ALLIANZ 808109011**

Date du repérage : **23/09/2022**
Heure d'arrivée : **09 h 32**
Durée du repérage : **03 h 40**

Références réglementaires et normatives :

Norme(s) utilisée(s) :

AFNOR NF P 45-500 – Janvier 2013

Conclusion :

L'installation comporte des anomalies de type A1, A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais. Du fait de l'absence de gaz lors de la visite, certains points de contrôle n'ont pas pu être vérifiés.



Fiche de renseignement :

Propriétaire :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME

Donneur d'ordre :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention
75015 PARIS - 15EME

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

M. et Mme DE LAUZUN Charles et Hélène
170 Rue De La Convention 75015 PARIS - 15EME
Numéro de compteur : \

Immeuble bâti visite :

Adresse du bien :

6 Place De La Peyre 07260 JOYEUSE

Type de bien :

Habitation (maison individuelle)

Fonction :

Habitation (maison individuelle)

Désignation des lots :

Identification :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Ref. Cadastre :

Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 442

Périmètre de repérage :

Ensemble de la propriété

Nb. de niveaux : 5

Nb. de bâtiments : 1

Nature du gaz distribué :

Gaz Butane

Distributeur de gaz :

NC

Installation alimentée en gaz :

NON

Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :

GENTILHOMME Servane

Fonction :

Opérateur de repérage

Entreprise :

DIMO DIAGNOSTIC

Adresse :

325 Avenue Maréchal Leclerc 34400 LUNEL

N°SIREN :

829 642 370

Assurance :

ALLIANZ n° 808109011 date d'échéance :
30/09/2022

Accompagnateur :

M. DE LAUZUN

Le présent rapport est établi par une personne

I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires

Dans les compétences sont certifiées par :

- Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE

N° Certification : CPDI5610 Obtention : 02/03/2020

Echéance : 01/03/2027

Le rapport de repérage :

Date d'émission du rapport de repérage : 23/09/2022, remis au propriétaire le 23/09/2022.



Sommaire :

- A. Identification des appareils**
- B. Anomalies identifiées**
- C. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motif**
- D. Constatations diverses**
- E. Conclusion**
- F. Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI**
- G. Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c**

Annexe(s)

A. Identification des appareils :

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (Anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Robinet en attente Modèle: Robinet en attente Installation: /	Non raccordé	/	N1 - Cuisine 2	Mesure CO : Non réalisée Photo : PHGaz001 Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Entretien appareil : Sans objet Entretien conduit : Sans objet Partiellement contrôlé car : Appareil à l'arrêt

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ...

(2) Non raccordé – Raccordé – Étanche.

Note : Nous vous rappelons l'obligation d'entretien des appareils et de contrôle de la vacuité des conduits de fumées.

Note 2 : Notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux installations non contrôlées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des installations concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Note 3 : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non.

B. Anomalies identifiées :

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
C.14 - 19.1 Ventilation du local - Amenée d'air	A2	19.a1 : le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul n'est pas pourvu d'une amenée d'air. (Robinet en attente Robinet en attente Robinet en attente) <i>Remarques:</i> (N1 - Cuisine 2) <i>Risque(s) constaté(s):</i> Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion
C.15 - 20.1 Ventilation du local - Sortie d'air	A1	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air. (Robinet en attente Robinet en attente Robinet en attente) <i>Remarques:</i> (N1 - Cuisine 2)

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation

(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

Note : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation

C. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motif :

Néant

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

D. Constations diverses :

Commentaires :

Certains points de contrôles n'ont pu être contrôlés. De ce fait la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable
Installation en gaz non fonctionnelle.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Observations complémentaires :

Néant

E. Conclusion :

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

F. Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI :

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz ou
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
 - référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

G. Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c :

- Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :



Visite effectuée le 23/09/2022.
Fait à LUNEL, le 23/09/2022.

**Par : GENTILHOMME
Servane**

Signature du représentant :

Annexes (s) :

Photo(s) :

	<p>Photo n° PHGaz001 Localisation : N1 - Cuisine 2 Robinet en attente Robinet en attente (Type : Non raccordé)</p>
	<p>Photo n° PHGaz003 19.a1 : le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul n'est pas pourvu d'une amenée d'air. (N1 - Cuisine 2)</p>
	<p>Photo n° PHGaz004 20.1 : Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air. (N1 - Cuisine 2)</p>

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.



Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- Ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- Fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- Assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- Sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- Ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- Ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- Ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- Une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Document(s) :

L'attestation de Responsabilité Civile Professionnelle et les Certifications de l'opérateur de diagnostic attachées avec l'attestation sur l'honneur ne peuvent et ne doivent pas être dissociées du présent rapport de repérage.

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 21-10183

Réalisé par Benjamin LORIN

Pour le compte de DIMO DIAGNOSTIC

Date de réalisation : 23 septembre 2022 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 07-2020-06-05-004 du 5 juin 2020.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

6 Place de la Peyre

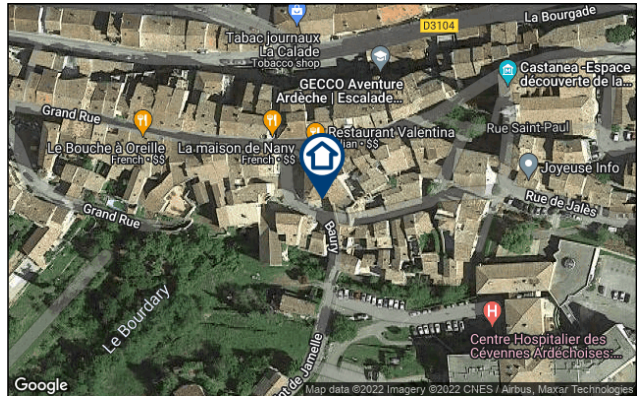
07260 Joyeuse

Vendeur

M. DE LAUZUN

Acquéreur

-



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation Par une crue (débordement de cours...	révisé	10/03/2020	non	non	p.3
Zonage de sismicité : 2 - Faible ⁽¹⁾				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽²⁾				non	-	-

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	-
Basias, Basol, lcp	Oui	8 sites* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.







(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R. 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	<i>Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	-
	Remontées de nappes	Oui	<i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).</i>
 Installation nucléaire		Non	-
 Mouvement de terrain		Non	-
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	<i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.</i>
	ICPE : Installations industrielles	Oui	<i>Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.</i>
 Cavités souterraines		Non	-
 Canalisation TMD		Non	-

SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	4
Localisation sur cartographie des risques	5
Déclaration de sinistres indemnisés.....	6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	7
Annexes.....	8

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **07-2020-06-05-004** du **05/06/2020**

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 23/09/2022

2. Adresse

6 Place de la Peyre

07260 Joyeuse

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé oui non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation Crue torrentielle Remontée de nappe Submersion marine Avalanche
 Mouvement de terrain Mvt terrain-Sécheresse Séisme Cyclone Eruption volcanique
 Feu de forêt autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé oui non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers Affaissement Effondrement Tassement Emission de gaz
 Pollution des sols Pollution des eaux autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui non

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

approuvé oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

prescrit oui non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel Effet thermique Effet de surpression Effet toxique Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble

oui non

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 **Faible zone 2** Très faible zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :

Significatif zone 3 Faible avec facteur de transfert zone 2 **Faible zone 1**

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui non

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui non

Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

Parties concernées

Vendeur M. DE LAUZUN à _____ le _____
Acquéreur - à _____ le _____

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	02/10/2021	04/10/2021	14/12/2021	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	12/09/2015	12/09/2015	29/10/2015	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	18/09/2014	20/09/2014	07/11/2014	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/09/2010	07/09/2010	02/04/2011	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/10/1995	05/10/1995	28/01/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	22/09/1992	22/09/1992	13/10/1992	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	02/11/1989	03/11/1989	22/03/1990	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Privas - Ardèche
Commune : Joyeuse

Adresse de l'immeuble :
6 Place de la Peyre
07260 Joyeuse
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

M. DE LAUZUN

Acquéreur : _____

-

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par DIMO DIAGNOSTIC en date du 23/09/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°07-2020-06-05-004 en date du 05/06/2020 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral n° 07-2020-06-05-004 du 5 juin 2020

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Par une crue (débordement de cours d'eau), révisé le 10/03/2020
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Ardèche

07-2020-06-05-004

Arrêté préfectoral relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs et les risques miniers concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Joyeuse



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale
des territoires

Service Urbanisme
et Territoires

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°

relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs, et les risques miniers
concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Joyeuse

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2018-12-11-002 du 11 décembre 2018 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et les risques miniers ;

VU l'arrêté préfectoral n°Pref-07-2017-01-31-020 du 31 janvier 2017 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°ARR-07-2019-03-18-005 du 18 mars 2019 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs, et les risques miniers concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Joyeuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2019-12-27-003 du 27 décembre 2019 portant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2020-02-19-003 du 19 février 2020 portant subdélégation de signature ;

SUR PROPOSITION DU Secrétaire Général de la préfecture de l'Ardèche ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Joyeuse sont consignés dans la « fiche communale d'information risques et sols » annexé au présent arrêté.

Les documents de référence mentionnés à l'article R. 125-24 du code de l'environnement susvisé, auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, sont disponibles sur le site internet des services de l'État en Ardèche (<http://www.ardeche.gouv.fr/ial>).

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est mis à jour :

1° Lors de l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers, ou approuvant un plan de prévention des risques naturels prévisibles, un plan de prévention des risques miniers ou un plan de prévention des risques technologiques, ou approuvant la révision d'un de ces plans ;

2° Lorsque des informations nouvelles portées à la connaissance du préfet permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune faisant l'objet d'un de ces plans ;

La parution d'un nouvel arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de la catastrophe naturelle ou technologique n'entraîne pas la mise à jour du présent arrêté conformément à l'article 4 du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Sur la base de ces documents, l'état des risques est établi directement par le vendeur ou le bailleur, conformément au modèle défini par arrêté du ministre chargé de la prévention des risques. Ce modèle est disponible sur le site internet des services de l'Etat en Ardèche (<http://www.ardeche.gouv.fr/ial>).

ARTICLE 4 :

L'obligation d'informations prévue au IV de l'article L. 125-5 du code de l'environnement s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique. Ceux-ci sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée, ainsi que sur le site internet : <http://www.georisques.gouv.fr>.

ARTICLE 5 :

Conformément à l'article R. 125-24 du code de l'environnement, dans les zones à potentiel radon de niveau 3, la fiche d'information sur le risque radon est téléchargeable sur le site internet : <http://www.georisques.gouv.fr>.

ARTICLE 6 :

Une copie du présent arrêté est adressée au maire de la commune de Joyeuse ainsi qu'à la chambre départementale des notaires de l'Ardèche.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de Joyeuse pour une durée de 1 mois. L'accomplissement de cette publicité incombe au maire.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche, mentionné par une insertion dans le journal « Le Dauphiné Libéré » et accessible sur le site Internet des services de l'Etat en Ardèche.

ARTICLE 8 :

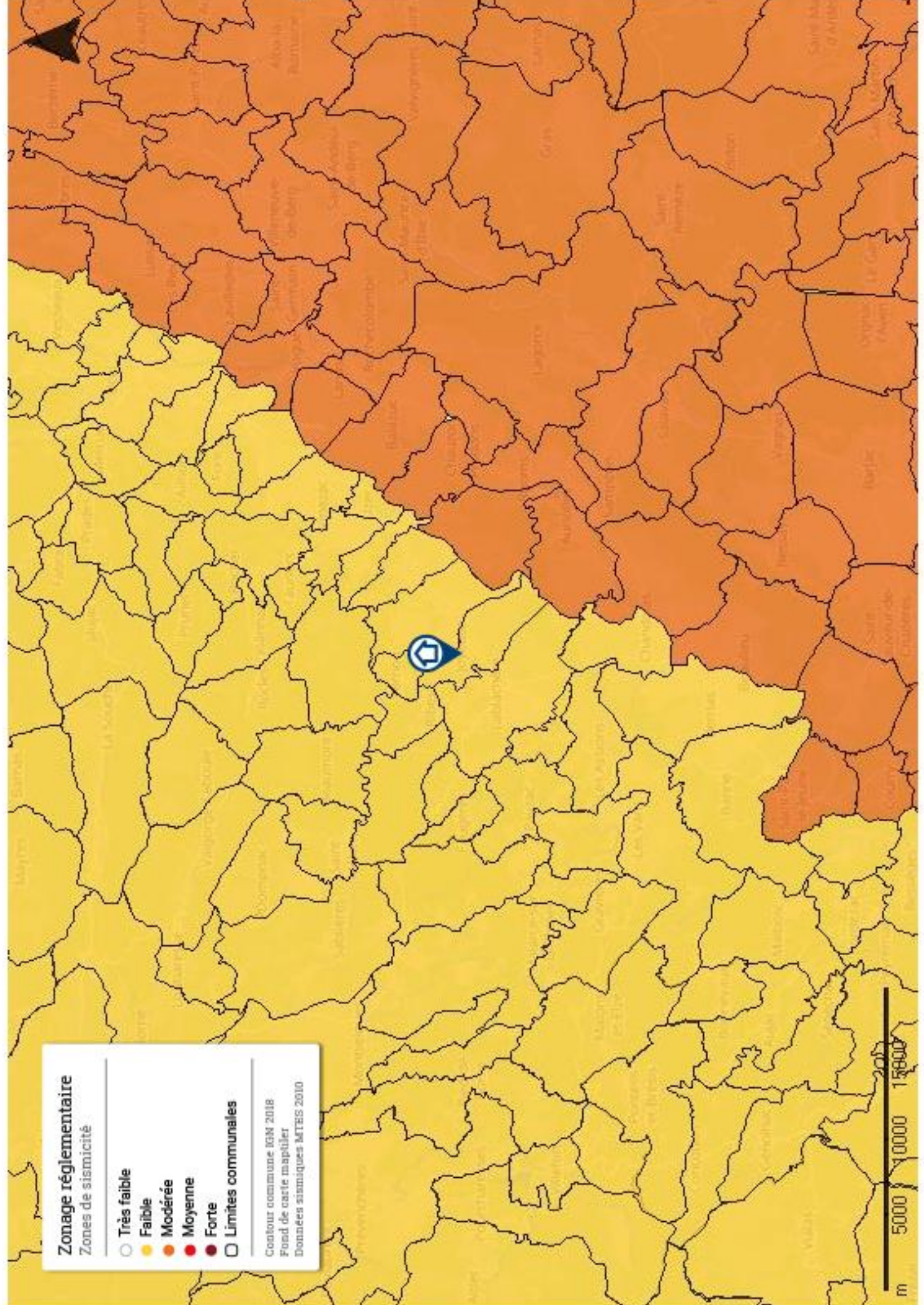
Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°ARR-07-2019-03-18-005 du 18 mars 2019.

ARTICLE 9 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ardèche, le sous-préfet de l'arrondissement de LARGENTIÈRE, le Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche, le maire de la commune de Joyeuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Privas, le 5 juin 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur départemental des Territoires,
Le chef du service Urbanisme et Territoires
Signé
Jérôme BOSC



Zonage réglementaire

Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Contour commune IGM 2018
Fond de carte maptiler
Données sismiques MTEIS 2010

